



Rapport annuel 2017

Bref historique de Cera

1998	4 juin	Création de KBC Bancassurance Holding SA ; les activités bancaires de la Banque CERA SCRL sont apportées dans KBC Bank SA. En échange de cet apport d'activités bancaires, Cera Holding SCRL détient une participation d'environ 38,5 % dans Almanij SA.
2001	13 janvier	Scission des parts A d'un montant nominal de 24,79 euros en parts B et D d'une valeur nominale de respectivement 6,20 euros et 18,59 euros.
	mars	Émission de parts E : 44.829 souscriptions, dont 28 % de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 56 millions d'euros.
	4 avril	Introduction en bourse d'Almancora SCA à Euronext Brussels.
2003	mai	Émission de parts E : 68.000 souscriptions, dont 45 % de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 85 millions d'euros.
2004	12 juin	Approbation par l'Assemblée Générale du changement de nom de Cera Holding en Cera.
2005	2 mars	Fusion d'Almanij SA et de KBC Bancassurance Holding SA, qui donne ainsi naissance à KBC Groupe SA.
	mai	Émission de parts E : 80.000 souscriptions, dont 67 % de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 100 millions d'euros.
2007	15 Juin	Changement du nom d'Almancora SCA en KBC Ancora SCA. Scission de l'action Almancora selon un facteur 1,4.
	8 août	Cera et KBC Ancora portent leur participation conjointe dans KBC Groupe à 30,06 %.
2008	mai	Émission de parts E : 65.534 souscriptions, dont 71 % de nouveaux sociétaires, pour un montant total de 81,9 millions d'euros.
2011	22 décembre	Modification des statuts visant à étendre les cas dans lesquels les démissions de sociétaires peuvent être refusées ou suspendues temporairement.
2012	11 décembre	KBC Groupe réalise une augmentation de capital qui lui permettra, entre autres, de rembourser plus rapidement le solde de 3 milliards d'euros (auquel vient s'ajouter une prime de 450 millions d'euros) des instruments de capital de base émis en faveur du gouvernement fédéral, et, en même temps, de faire partie des banques européennes les mieux capitalisées et les plus liquides. Cera souscrit 3,1 millions de nouvelles actions pour un montant de 65,9 millions d'euros. Cette opération n'entraîne qu'une faible diminution de la participation de Cera dans KBC Groupe.
2013	28 septembre	Modification des statuts visant entre autres à créer davantage de flexibilité dans le cadre des futures souscriptions et démissions avec parts E.
	19 novembre	Après la vente par Cera, en bourse, de 4 millions d'actions KBC Groupe entre la mi-août et le début du mois de septembre, Cera vend 14,1 millions d'actions KBC Groupe via un placement auprès d'investisseurs institutionnels. Cera affecte le produit de la vente au rachat d'un prêt à terme accordé par KBC Bank et au remboursement (quasi intégral) des dettes à court terme auprès de KBC Bank.
2014	1^{er} décembre	Cera et KBC Ancora confirment, avec MRRB et les "Autres Actionnaires Stables", qu'ils prolongent leur action de concert sur KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Les actionnaires concernés assurent ainsi le maintien de la stabilité de l'actionnariat et leur soutien au développement futur du groupe KBC. Dans ce cadre, Cera, KBC Ancora, MRBB et les Autres Actionnaires Stables apportent toutes leurs actions à la convention d'actionnaire. Ils réunissent 40,4 % de toutes les actions du groupe KBC.
	mai - décembre	Émission de parts E : 21.301 souscriptions, dont 37 % de nouveaux sociétaires, pour un montant de 26,6 millions d'euros.
2015	décembre	KBC Groupe rembourse au gouvernement flamand les aides publiques restantes (prime comprise), et ce, cinq ans plus tôt que prévu. Le groupe a ainsi répondu à toutes les obligations financières qui lui avaient été imposées lors de la dernière crise financière et peut donc définitivement tourner la page.
	mai - décembre	Émission de parts E : 22.738 souscriptions, dont 30 % de nouveaux sociétaires, pour un montant de 28,4 millions d'euros.
2016	janvier - décembre	Émission de parts E : 31.228 souscriptions, dont 25 % de nouveaux sociétaires, pour un montant de 68,8 millions d'euros.
2017	6 décembre	Cera déménage son siège à l'adresse Muntstraat 1, Leuven.
	janvier-décembre	Émission de parts E : 9.827 souscriptions, dont 43 % de nouveaux sociétaires, pour un montant de 26,7 millions d'euros.

Rapport annuel 2017



Table des matières

6	Avant-propos
12	Rapport du gérant statutaire à l'Assemblée Générale
12	Notre mission
13	Nos sociétaires
16	Notre participation
16	Conseils Consultatifs Régionaux
16	Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux
17	Conseil Consultatif National
17	Cera Cooperative Academy
17	Cera Next Generation
20	Nos projets sociétaux
20	Domaines et thèmes
21	Contribution sociétale régionale
24	Contribution sociétale nationale
28	Contribution sociétale internationale
32	Cera et le développement durable
33	Nos avantages sociétaires
36	Développement de KBC Groupe
36	Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier
37	Les participations
37	Participation de Cera dans KBC Groupe
37	Participation de Cera dans KBC Ancora
37	Dividende coopératif
40	Notre structure de fonctionnement
40	Conseil d'Administration de Cera Société de gestion
40	Composition
43	Fonctionnement
43	Comités créés au sein du Conseil d'Administration
45	Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts
45	Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché
45	Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion
47	Mandats
47	Commissaire
48	Fonctionnement opérationnel
48	Comité de gestion journalière
48	Comité management
50	Rapport spécial du gérant statutaire
50	Cadre légal
50	Rapport spécial de Cera
56	Comptes annuels non consolidés de Cera
56	Bilan, compte de résultats et annexe
56	Bilan non consolidé après affectation du résultat
58	Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat
59	Annexe
72	Bilan social
72	État des effectifs
74	Commentaire des comptes annuels
74	Bilan
80	Compte de résultats
82	Affectation du résultat
82	Informations complémentaires
82	Procédure juridique
83	Rapport du commissaire
90	Colophon



Toute la ville de Leuven s'est mise en fête le 7 octobre 2017 pour accueillir le Cera City Festival, organisé à l'occasion des 125 ans de Cera. Quelque 10.000 sociétaires de Cera sont venus des quatre coins du royaume pour profiter des nombreuses activités, attractions et autres dégustations proposées.

Avant-propos

« Seuls, nous pouvons faire si peu ; ensemble, nous pouvons faire beaucoup. »
Friedrich Wilhelm Raiffeisen, 1818-1888

Cher lecteur,

Sachez que derrière cette phrase se cache un homme et une idée visionnaire dont les principes ont changé le monde. 200 ans plus tard, l'influence et les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen - la participation, la solidarité et le respect de chacun ; qui furent, en 1892, à la base de Cera - sont plus d'actualité que jamais. À telle enseigne d'ailleurs que l'Unesco a inscrit la pensée coopérative au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Ce petit coup de pouce témoigne du caractère moderne et inspirant des coopératives. Plus d'un milliard de personnes dans le monde sont sociétaires d'une coopérative. Elles forment la colonne vertébrale de la société, s'associent pour entreprendre et assurent bien-être et prospérité. Cera est fière d'incarner ces valeurs coopératives aux côtés de ses sociétaires dans un esprit résolument durable et contemporain. Le 200^e anniversaire de la naissance d'un homme visionnaire est certes l'occasion de se réjouir, mais doit également nous encourager à poursuivre la concrétisation de son projet. Car Raiffeisen, c'est l'avenir !

2017 : une année jubilaire pour Cera

2017 a été une année jubilaire pour Cera. Aux côtés de nos sociétaires, nous avons en effet célébré nos 125 ans d'entrepreneuriat coopératif fructueux dans le cadre de notre mission 'Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité'. À la mi-2017, notre nouveau logo a apporté sa touche de couleur à notre 125^e anniversaire : dynamique et moderne. Ce logo est tourné vers l'avenir, tout comme Cera et ses sociétaires, car nous entendons bien poursuivre notre développement au cours des 125 prochaines années. Le 7 octobre 2017, toute la ville de Leuven s'est mise en fête pour accueillir le Cera City Festival, organisé à l'occasion des 125 ans de Cera. Quelque 10.000 sociétaires de Cera sont venus des quatre coins du royaume pour profiter des nombreuses activités, attractions et autres dégustations proposées. Le 6 décembre, Cera a pris possession de ses nouveaux bureaux à Leuven, dans le bâtiment Raiffeisen. Avec la restauration de deux édifices historiques, Cera est revenue aux racines de la Volksbank van Leuven (Banque populaire de Louvain). La coopérative a ainsi établi son centre de décision au cœur même de la cité brabançonne. 2017 a été une année charnière pour le groupe Cera. Le 125^e anniversaire de la coopérative Cera et le 25^e anniversaire de BRS ont laissé une trace indélébile dans le centre-ville de Leuven, sous la forme d'une œuvre d'art unique : le 13 décembre 2017, la mosaïque 'Profondément enracinée, largement ramifiée' de l'artiste hondurien Jose Osorio a été inaugurée dans le cœur historique de la ville.

Cera, prendre part à une coopérative solide

Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir, élargir et activer sa base de sociétaires. Ce fut également le cas en 2017, avec succès. Il s'agit là d'un élément essentiel pour la dynamique et le bon fonctionnement de ses structures de participation. Cera fédère des ressources humaines, des moyens et des organisations pour prendre des initiatives et réaliser des projets avec un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité.

Cera clôture l'exercice sur un bénéfice de 100,4 millions d'euros. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 9 juin 2018 de distribuer un dividende de 3 % au titre de l'exercice 2017.



La participation, la force de l'entrepreneuriat coopératif

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l'organisation. Les quelque 400.000 sociétaires de Cera sont représentés par 867 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR).

Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier accordé aux projets locaux. Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National par quatre membres. Ses réunions constituent une plate-forme d'information et de concertation entre les représentants des sociétaires, la direction et les membres du Conseil d'Administration. En 2017, le taux de présences effectives a de nouveau été élevé, témoignant ainsi de l'appréciation et de l'engagement des membres pour le fonctionnement de Cera.

En 2017, les Conseils Consultatifs Régionaux ont organisé six Rencontres Sociétaires Cera, réunissant un peu plus de 1500 sociétaires. Cette formule a été lancée en 2015 pour renforcer la participation et le sociétariat. Cera estime en effet qu'il est important d'être proche de ses sociétaires.

La Cera Cooperative Academy propose aux sociétaires intéressés un large éventail d'activités d'apprentissage et de formation axées sur différents thèmes sociétaux.

Depuis la mi-2015, des rencontres sont également organisées spécialement pour nos jeunes sociétaires, sous le dénominateur Cera Next Generation. Nous offrons ainsi aux jeunes sociétaires (25-35 ans) de notre coopérative l'opportunité de faire connaissance et de réfléchir ensemble à l'innovation sociétale.

Impact positif dans la société via la contribution sociétale

Projets sociétaux locaux et régionaux et contribution sociétale nationale

Cera concrétise son engagement 'S'investir dans le bien-être et la prospérité' en œuvrant, de manière coopérative, pour un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués. La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. La structure participative permet à ces derniers de s'impliquer dans l'engagement de Cera. À travers les Conseils Consultatifs, ils codécident du fonctionnement et statuent sur les demandes de soutien de projets et initiatives, et ce, à plusieurs niveaux : régional, national et international. En 2017, Cera a consacré sur le plan régional près de 1.117.640 euros à 546 projets régionaux et projets de la Réunion des Bureaux des CCR en Wallonie. Un montant de 1.960.013 euros a été consacré à 77 projets nationaux et autres services sociétaux. Dans ce cadre, Cera a collaboré avec 57 partenaires. Dans ses projets sociétaux nationaux, Cera a accordé une attention particulière à sa prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif. Cera croit fermement dans le modèle de l'entrepreneuriat coopératif et ambitionne de jouer un rôle de premier plan afin de le faire connaître à un vaste public. Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et horticulture par le biais de l'Innovatiesteunpunt (Le Centre d'Innovation pour le développement agricole et rural), une initiative du Boerenbond et des Landelijke Gilden en partenariat avec Cera et KBC.



Contribution sociétale internationale

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS asbl - au sein de laquelle Cera et KBC endossent le rôle de partenaires structurels - contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud. Cera mise par ailleurs résolument sur le renforcement de l'entrepreneuriat coopératif dans les pays du Sud. En 2017, BRS a organisé 782 journées de formation et de consultance. Son soutien financier de 12 projets internationaux dans 10 pays d'Afrique et d'Amérique latine s'est chiffré à 192.300 euros.

La coopérative BRS Microfinance Coop a été créée le 27 octobre 2016 par BRS asbl, Cera et KBC, qui n'ont pas seulement apporté le capital de départ mais mettent également leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la microassurance. Au terme de l'exercice, le capital de BRS Microfinance Coop s'élevait à 15,3 millions d'euros. Les personnes intéressées peuvent acquérir un maximum de 10 parts coopératives de 500 euros. BRS Microfinance Coop investit les fonds récoltés dans des institutions de microfinance et de microassurance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, qui offrent à leur tour des microcrédits.

À travers sa prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat durable, Cera propose depuis 2017 une prestation de services spécifique aux organisations qui chapeautent et soutiennent les coopératives du Sud, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance.

Cera et le développement durable

Forte de son identité coopérative, Cera mise résolument à la fois sur la dimension sociale, économique et écologique du développement durable et sur les aspects de la gouvernance d'entreprise. Le développement durable est le fil conducteur qui relie tous les domaines sociétaux explorés par Cera, mais aussi un point d'attention transversal pour son fonctionnement intégral. En 2017, Cera a examiné comment ancrer encore davantage le développement durable dans sa fonctionnement et a élaboré les lignes directrices pour les prochaines années. En 2017, Cera a organisé diverses séances de brainstorming sur le thème du développement durable avec l'ensemble de ses collaborateurs. Le groupe de travail interne «Développement durable» supervise les processus de durabilité et les rationalise dans les optiques suivantes : la prospérité économique, l'inclusion et la cohésion sociales, les opportunités écologiques et la gouvernance d'entreprise. Une attention particulière est, dans ce contexte, consacrée au rapport de durabilité ainsi qu'au rôle de levier que joue le modèle d'entrepreneuriat coopératif dans le développement durable.

Les avantages sociétaires, la force des achats groupés

Les avantages sociétaires de Cera consistent en des réductions sur des biens, services et événements touchant à des thèmes liés à la vie des sociétaires. En tenant compte des différents groupes-cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de sociétaires et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaires incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires. En 2017, 101.619 sociétaires (33,66 %) ont profité des avantages sociétaires.

Résultat net consolidé de KBC Groupe en 2017 : 2,58 milliards d'euros

En 2017, le bénéfice net de KBC Groupe a atteint près de 2,6 milliards d'euros, en hausse de 6 % par rapport à 2016, grâce notamment à une augmentation des revenus nets de commissions (obtenue par la forte contribution des activités de gestion d'actifs), une contribution plus élevée des activités d'assurance et d'excellents résultats d'exploitation. Parallèlement, la diminution des revenus nets d'intérêts est restée relativement limitée, ce qui constitue une bonne performance dans un contexte de taux bas. Les frais ont été largement sous contrôle. La qualité du portefeuille de crédits s'est encore



améliorée et, par solde, une partie des provisions constituées précédemment a pu être reprise, surtout grâce au portefeuille irlandais. Lorsque l'on y ajoute quelques éléments uniques, le bénéfice net pour 2017 s'élève au total à 2575 millions d'euros.

« Pour 2018, nous tablons sur une poursuite de l'expansion économique, accompagnée d'une augmentation restreinte de l'inflation. La BCE cessera sans doute complètement sa politique de rachats en septembre 2018 mais ne modifiera probablement pas son taux directeur de toute l'année. Par conséquent, les taux des obligations d'État européennes ne progresseront vraisemblablement que de manière limitée. Les risques géopolitiques mondiaux sont et restent les principaux facteurs qui mettent des bâtons dans les roues de la conjoncture européenne. Grâce aux efforts incessants que nous avons consentis au cours de ces dernières années, KBC occupe une position solide dans ce champ de bataille économique. Vingt ans après la création de notre groupe (en 1998), nous sommes toujours bien présents, soutenus par nos clients, collaborateurs et autres partenaires. Nous tenons à les remercier chaleureusement de leur confiance », déclarent Thomas Leysen, président du Conseil d'Administration, et Johan Thijs, CEO, dans leurs commentaires au rapport annuel de KBC Groupe.

Cera : profondément enracinée, largement ramifiée

Aux côtés de nos sociétaires et de leurs représentants, nous continuons de faire en sorte que Cera soit et reste une entreprise et organisation dynamique, à même de s'adapter en permanence à l'évolution de la société. Nous sommes reconnaissants envers nos sociétaires pour leur confiance et leur engagement sans faille. Nous sommes aussi reconnaissants envers nos collaborateurs pour leur dévouement, leur créativité et leur enthousiasme. Nous tenons tout particulièrement à remercier le Prof. Dr Charles Van Wymeersch de son engagement et de son implication dans la coopérative. Son mandat de membre du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion est arrivé à son terme en 2017, et c'est le Prof. Dr Koen Debackere qui lui a succédé, à qui nous souhaitons par ailleurs pleine réussite. C'est avec confiance et fierté que nous abordons 2018, l'année du 200^e anniversaire de Friedrich Wilhelm Raiffeisen. Cette année jubilaire nous offre l'occasion unique de souligner, sans fausse modestie, les avantages économiques, sociaux et démocratiques des coopératives.

Avec nos salutations coopératives,

Leuven, le 27 avril 2018



Katelijn Callewaert
administrateur délégué



Franky Depickere
administrateur délégué
président du Comité management



Paul Demyttenaere
président du
Conseil d'Administration





ce
ra

ce
ra

Le 6 décembre 2017, Cera a pris possession de ses nouveaux bureaux à Leuven. Avec la restauration de deux édifices historiques, Cera revient aux racines de la « Volksbank van Leuven » (Banque populaire de Louvain). La coopérative établit ainsi son centre de décision au cœur même de la cité brabançonne.

Rapport du gérant statutaire à l'Assemblée Générale

Notre mission

Cera. S'investir dans le bien-être et la prospérité.

Avec nos quelque 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société. En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale :

- Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.
- Nous réalisons un impact positif dans la société.
- Nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs.

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment depuis plus de 125 ans les bases de la coopérative Cera.

La coopérative Cera : profondément enracinée, largement ramifiée.

Nos sociétaires

La coopérative Cera a été fondée selon les préceptes de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (1818-1888). Ce dernier, un maire allemand qui a vécu au XIXe siècle, a connu la disette de l'hiver 1846-1847 qui sema la misère profonde dans sa région. Raiffeisen se rend compte que la charité n'est pas la solution au problème et c'est pourquoi il décide de s'attacher, à sa manière, à la lutte contre la pauvreté et la misère. Raiffeisen opte alors pour une démarche innovante : l'entraide. Il réunit des paysans en situation de précarité, afin de les sortir de la misère par une solidarité basée sur la structure coopérative. En Belgique, la première coopérative Raiffeisen vit ainsi le jour en 1892 dans le village de Rillaar, en Brabant flamand, et donna naissance plus tard à la Banque CERA. En juin 1998, la fusion de la Banque CERA avec la Kredietbank et ABB Assurances donna naissance à KBC.

Il y a longtemps que la coopérative Cera n'est plus une banque. Elle rassemble les parts des anciens sociétaires de la Banque CERA ainsi que de nouveaux sociétaires, et incarne les valeurs coopératives de manière résolument moderne et tournée vers l'avenir.

Cera émet régulièrement des parts E lui permettant de rajeunir, élargir et activer sa base.

Avec ses près de 400.000 sociétaires, Cera est une des plus grandes coopératives de Belgique. Elle fédère des ressources humaines, des moyens et des organisations pour prendre des initiatives et réaliser des projets avec un objectif clair : s'investir dans le bien-être et la prospérité.



4274

nouveaux
sociétaires en 2017

1 Anglophone
69 Germano-
phones

536 Francophones

3668
Néerlandophones

Nos sociétaires

hommes

52%



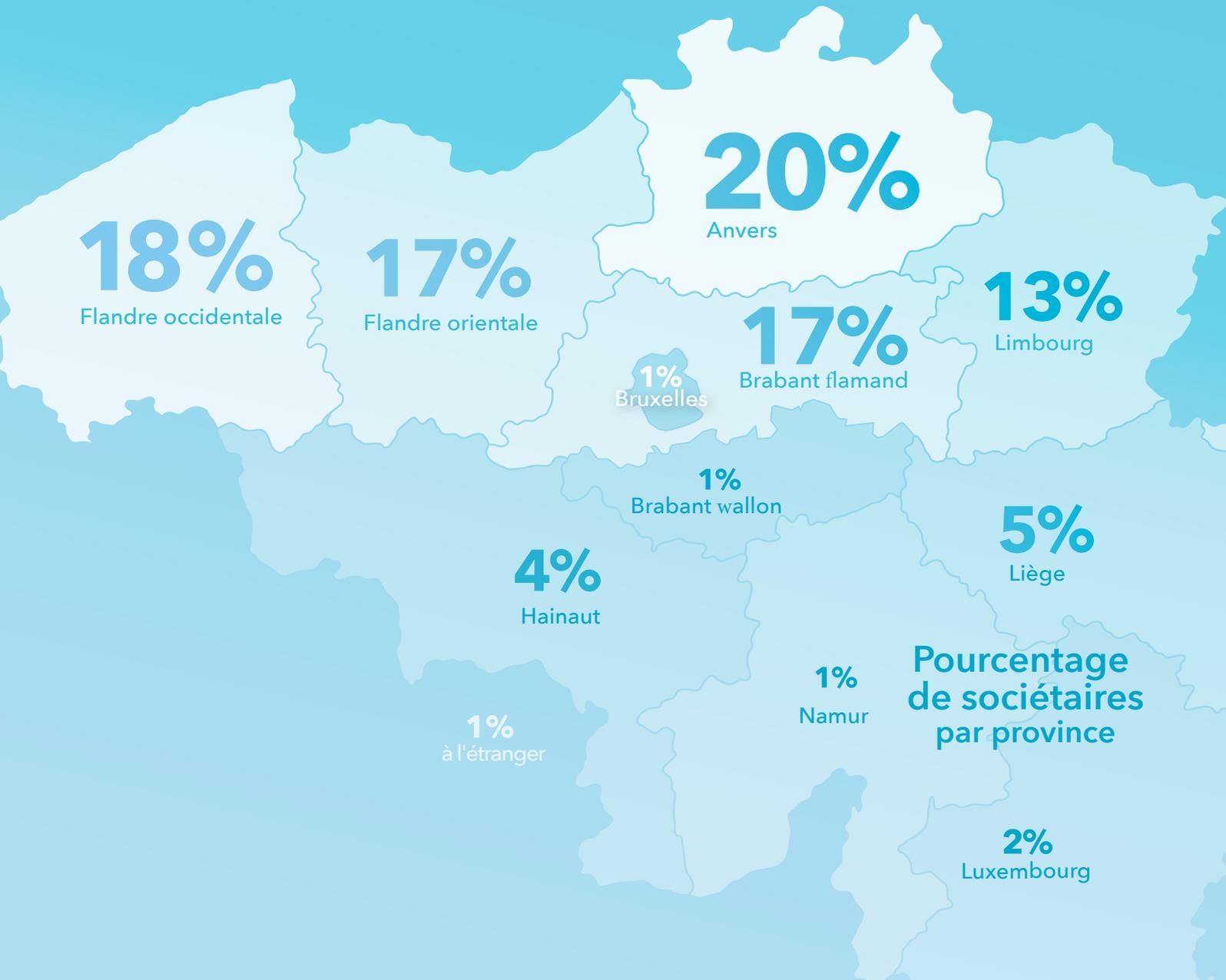
femmes

48%



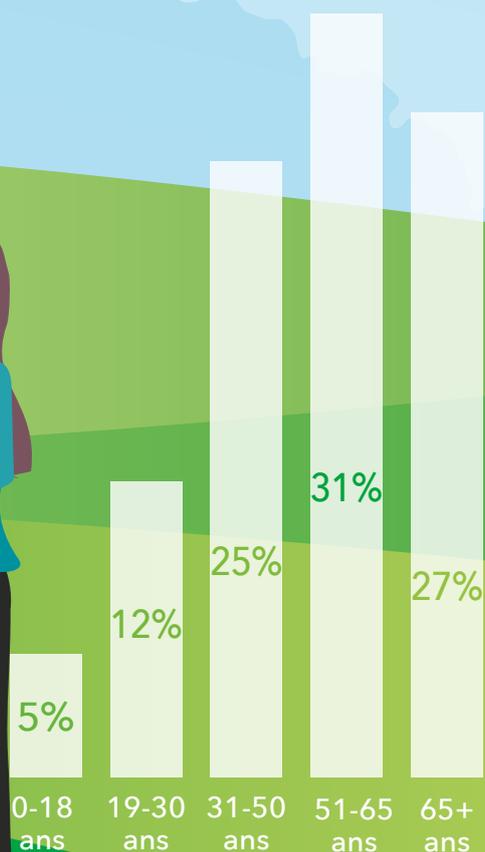
384.093
SOCIÉTAIRES

Total au 31.12.2017



255.777
familles

Âge moyen :
53 ans



Notre participation

La structure par paliers permet aux sociétaires de participer activement au fonctionnement de Cera, et ce, aux différents niveaux de l'organisation.

Conseils Consultatifs Régionaux

Les quelque 400.000 sociétaires sont représentés par environ 900 membres siégeant au sein de 45 Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) : 6 à 9 régions (néerlandophones) par province flamande, 1 (bilingue) pour Bruxelles, une région (germanophone) pour l'Est de la Belgique et 7 (francophones) pour la Wallonie. Ces conseils consultatifs sont les antennes locales de Cera. Ils jouent un rôle crucial dans la circulation des informations entre les organes de gestion et la base, et décident de manière autonome du soutien financier accordé aux projets régionaux.

Les Conseils Consultatifs Régionaux se réunissent quatre fois par an, dont trois réunions formelles sous la conduite du conseiller régional, et une réunion informelle. Outre les activités de Cera, on y traite surtout des projets sociétaux régionaux. Chaque Conseil Consultatif Régional dispose d'un budget permettant de soutenir financièrement ces projets. La plupart des Conseils Consultatifs Régionaux organisent une de leurs trois réunions formelles auprès d'une organisation ayant bénéficié de leur aide. Par ailleurs, nombre de membres des CCR prennent part à l'Assemblée Générale, à des formations et à diverses activités organisées dans le cadre des avantages sociétaires et du fonctionnement sociétal de Cera. Ils parrainent également des projets soutenus à l'échelle régionale.

En 2017, les Conseils Consultatifs Régionaux ont organisé six Rencontres Sociétaires Cera, réunissant un peu plus de 1 500 sociétaires. Cette formule a été lancée en 2015 pour renforcer la participation et le sociétariat. Cera estime en effet qu'il est important d'être proche de ses sociétaires. Les Rencontres Sociétaires Cera (Rencontres Privilège) sont des événements locaux dont l'objectif est de faire découvrir aux sociétaires, de manière informelle, l'action régionale de Cera. Les participants y reçoivent toujours des informations concernant les différentes facettes de Cera et ont en outre l'opportunité de rencontrer d'autres sociétaires et les membres de leur Conseil Consultatif Régional.

Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux

En Wallonie, les demandes de projets qui dépassent les limites géographiques de leur région ou qui ont un impact sur une partie importante de la Wallonie ou de la Communauté française sont traitées par la Réunion des Bureaux des Conseils Consultatifs Régionaux (RDB). Ce fonctionnement constitue une alternative aux budgets additionnels qui sont alloués aux grandes villes en Flandre. La RDB se réunit trois fois par an et est composée du président et du vice-président de l'ensemble des CCR de Wallonie ainsi que de deux membres du CCR de Bruxelles, dont l'un en est le président ou le vice-président.

Conseil Consultatif National

Chaque CCR est représenté au sein du Conseil Consultatif National (CCN) par quatre membres – le président, le vice-président et deux membres délégués (180 membres) –, auxquels se joignent lors du CCN quelques membres des organes de gestion. Ces réunions sont pour les membres du CCN une opportunité de rencontrer les membres du Conseil d'Administration et la direction. En 2017, le Conseil Consultatif National s'est réuni à deux reprises : le 19 mai et le 24 novembre. Au total, 306 personnes y ont assisté.

Par souci d'exhaustivité, précisons encore que le Conseil Consultatif National et les Conseils Consultatifs Régionaux délèguent au Conseil d'Administration 14 administrateurs non exécutifs (voir aussi «Notre structure de fonctionnement»).

Cera Cooperative Academy

La Cera Cooperative Academy propose aux sociétaires intéressés un large éventail d'activités d'apprentissage et de formation axées sur différents thèmes sociétaux. Ces activités peuvent revêtir diverses formes : une conférence donnée par un expert, un témoignage livré par un spécialiste du vécu, un atelier interactif ou une séance d'immersion. L'objectif premier est toujours d'en apprendre davantage sur le thème examiné.

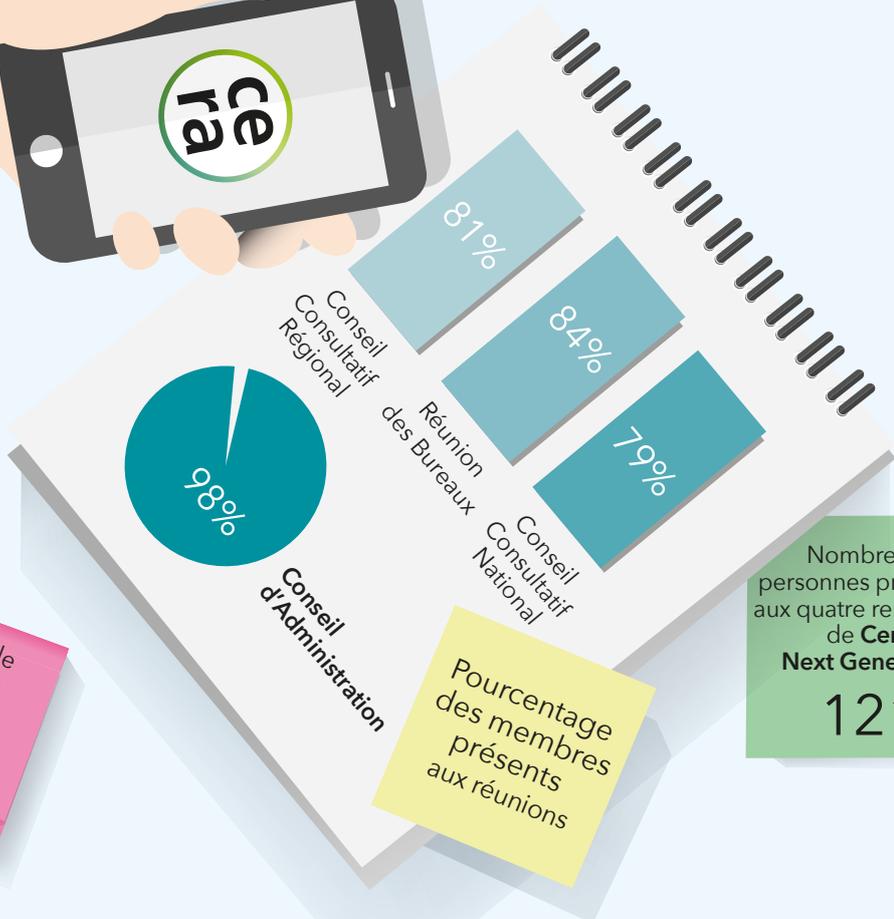
La Cera Cooperative Academy prévoit également l'organisation d'activités s'adressant tout particulièrement aux jeunes sociétaires de Cera (< 35 ans), la «Cera Next Generation».

Cera Next Generation

Depuis la mi-2015, des rencontres sont organisées spécialement pour nos jeunes sociétaires, sous le dénominateur Cera Next Generation. Dans ce contexte, Cera axe son fonctionnement tant sur l'offre que sur la demande. Nous offrons ainsi aux jeunes sociétaires de notre coopérative l'opportunité de faire connaissance et de réfléchir ensemble à l'innovation sociétale.

En 2017, les jeunes sociétaires (25-35 ans) ont participé à quatre activités de Next Generation à Leuven, Kortrijk et Houthalen-Helchteren. Au total, nous avons de cette manière impliqué 121 jeunes sociétaires.

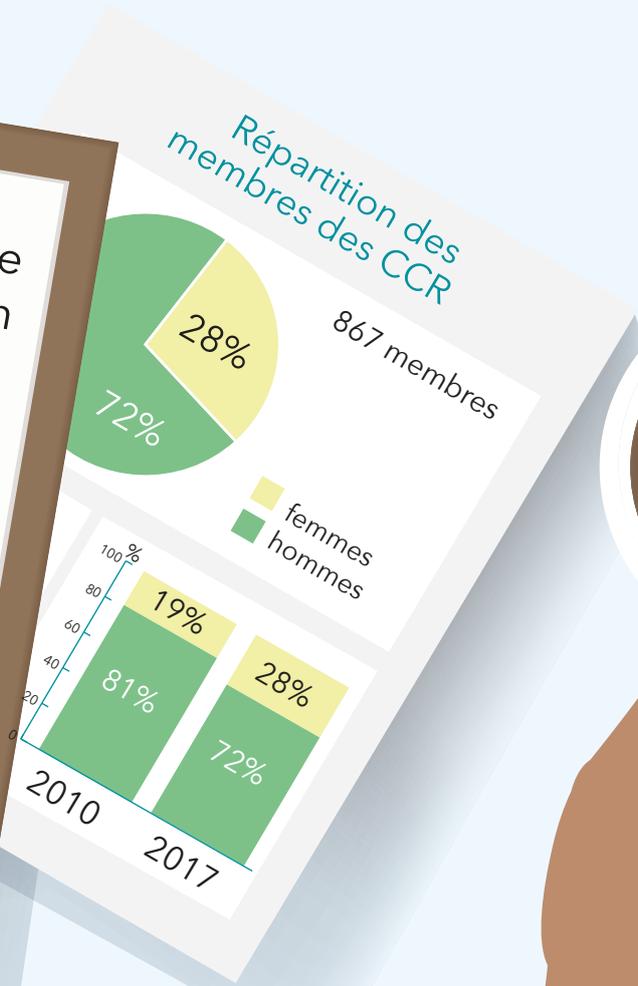




Nombre de personnes présentes à l'Assemblée Générale
1746

Nombre de personnes présentes aux quatre rencontres de Cera Next Generation
121

Pourcentage des membres présents aux réunions



Notre participation

Sociétaires
de Cera

384093

Nombre de
membres au Conseil
d'Administration

21

Ce
ra

Nos projets sociétaux

Domaines et thèmes

Cera concrétise son engagement «S'investir dans le bien-être et la prospérité» en œuvrant, de manière coopérative, pour un monde meilleur et en cherchant un impact maximum pour les moyens alloués. Les projets soutenus se situent dans différents domaines et thèmes en phase avec les principaux besoins sociétaux contemporains.

Inclusion sociale et lutte contre la pauvreté

- Lutte contre la pauvreté en milieu rural
- Accès des enfants et des jeunes vulnérables aux droits fondamentaux
- Formation et sensibilisation à la lutte contre la pauvreté et à l'inclusion sociale

Entrepreneuriat coopératif

- Anticiper les nouveaux besoins sociétaux
- Informer, sensibiliser et soutenir l'entrepreneuriat coopératif
- Impliquer les sociétaires

Art et culture

- Art et culture dans une société en évolution
- Soutien au secteur des arts et de la culture
- La collection d'art de Cera

Agriculture et horticulture

- Avenir pour l'agriculture et l'horticulture
- Entrepreneuriat coopératif en agriculture et horticulture
- Une société durable et respectueuse de l'environnement

Services et soins à la collectivité

- La représentation collective des soins de santé mentale
- L'inclusion des personnes handicapées
- Ensemble pour, et avec, les personnes âgées vulnérables
- Ensemble avec des jeunes en situation éducative problématique

Initiatives locales pour l'enseignement et la jeunesse

BRS : coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud



Contribution sociétale régionale

La coopérative Cera mène son action à bien en étroite collaboration avec ses sociétaires et leurs représentants. Une structure participative par paliers donne aux sociétaires un droit de regard sur les activités de la coopérative. Les sociétaires de Cera siégeant dans un Conseil Consultatif Régional décident du soutien financier accordé aux projets retenus. Cera génère ainsi, depuis la base, un impact sociétal au niveau local.





CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX

867 membres
dans 45 Conseils
Consultatifs
Régionaux



532 projets approuvés
par les Conseils Consultatifs Régionaux

RÉUNION DES BUREAUX DES CONSEILS CONSULTATIFS RÉGIONAUX



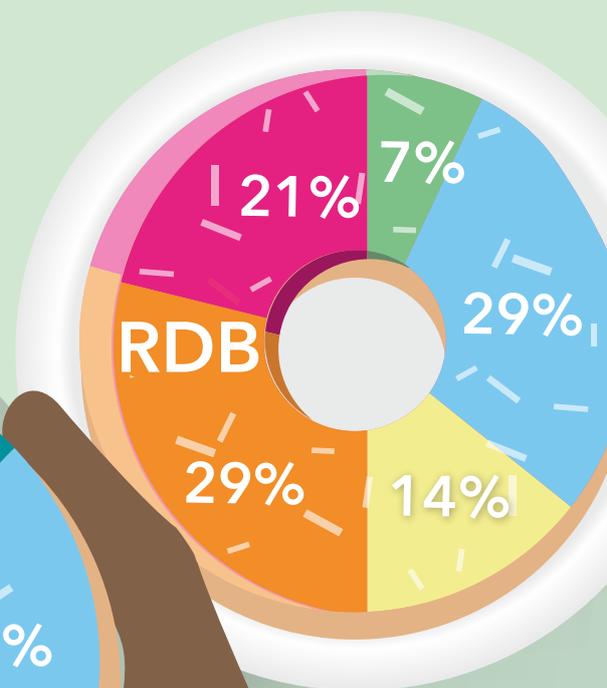
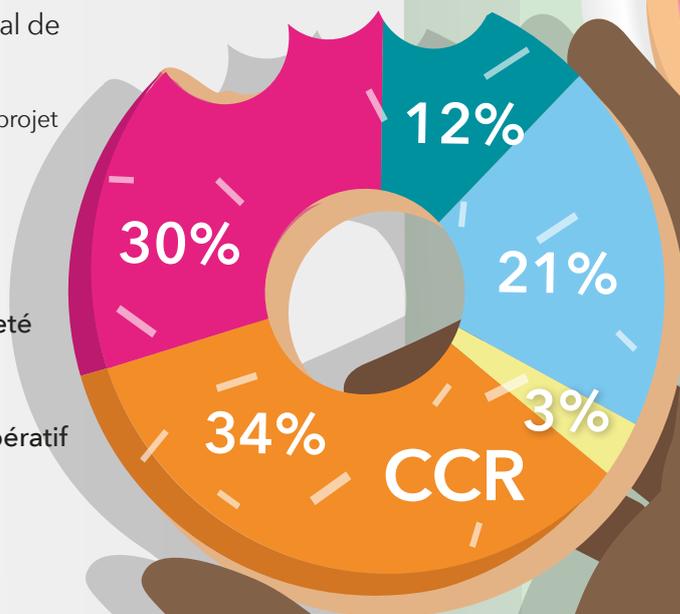
14 projets approuvés
par le Réunion des Bureaux
des Conseils Consultatifs
Régionaux

Projets sociétaux locaux et régionaux

CCR Montant total de
1.019.427 €
en moyenne 1900 € par projet

RDB Montant total de
98.213 €
en moyenne 7000 € par projet

-  Lutte contre la pauvreté et inclusion sociale
-  Entrepreneuriat coopératif
-  Art et culture
-  Agriculture et horticulture
-  Services et soins à la collectivité
-  Initiatives locales dans l'éducation et le secteur de la jeunesse



Contribution sociétale nationale

À l'échelle nationale, Cera réalise son impact sur la société à travers les projets sociétaux nationaux, la prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif et le partenariat conclu avec l'Innovatiesteunpunt, le Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural.

Projets sociétaux

Cera a créé sa propre équipe de coordinateurs de programmes en charge de l'exploration, de la conception et de la mise en œuvre des projets nationaux, en étroite concertation et collaboration avec des chercheurs, des organisations de la société civile, des acteurs du terrain, des fondations et des pouvoirs publics. Outre son soutien financier, Cera apporte également son expertise en vue de renforcer des projets et des organisations. Dans son approche, Cera attache beaucoup d'importance à l'élargissement de l'assise et à la durabilité des projets et initiatives. Cera tient à cet égard résolument compte de son vaste réseau d'organisations partenaires. En marge des initiateurs des projets et des partenaires impliqués, Cera fait intervenir un réseau beaucoup plus étendu de parties prenantes. Celles-ci se réunissent au sein de groupes de réflexion pour lancer de nouvelles idées, ou jouent un rôle clé dans la diffusion au sens large des résultats des projets.

Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Cera croit fermement dans le modèle de l'entrepreneuriat coopératif et ambitionne de jouer un rôle de premier plan afin de le faire connaître à un vaste public, ainsi que de soutenir et encadrer individus et organisations dans la phase d'orientation, le lancement et le développement d'une coopérative. Cera encourage la recherche et l'échange de connaissances, explorant en fonction des défis sociétaux actuels de nouvelles possibilités d'applications de l'entrepreneuriat coopératif. La prestation de services de Cera dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif consiste notamment à orienter les projets coopératifs dans leur phase initiale, à former les administrateurs de coopératives et à organiser des journées d'étude thématiques. Cera propose en outre des conseils et des services de consultance à l'intention des nouvelles initiatives et des coopératives en pleine expansion.

Innovatiesteunpunt (Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural)

Cera investit dans l'entrepreneuriat durable en agriculture et horticulture par le biais de l'Innovatiesteunpunt (Le Centre d'Innovation pour le Développement Agricole et Rural), une initiative du Boerenbond et des Landelijke Gilden en partenariat avec Cera et KBC. L'Innovatiesteunpunt informe, sensibilise et conseille les entreprises flamandes du secteur agricole et horticole qui veulent jouer la carte de l'innovation. Il est de plus en plus sollicité en tant que partenaire dans des projets européens de recherche scientifique. Il faut y voir la preuve qu'il s'est forgé à l'échelle européenne une excellente réputation de médiateur entre la recherche d'une part et les agriculteurs et horticulteurs d'autre part.



Contribution sociétale nationale

PRESTATION DE SERVICES DANS LE DOMAINE DE L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF

Nombre de coopératives accompagnées
et conseillées par Cera :
31 dont **27** nouvelles coopératives

Nombre de présentations et
formations consacrées à
l'entrepreneuriat coopératif
47 avec **1087**
participants

taux de
satisfaction des
services et conseils
95%



CENTRE D'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Nombre de conseils
d'innovation individuels
donnés par l'Innovatiesteunpunt
918

Nombre de formations pratiques
dispensées par l'Innovatiesteunpunt
120

Nombre d'agriculteurs inspirés
par l'Innovatiesteunpunt
6063

PROJETS NATIONAUX

Nombre de projets
nationaux en cours

77



Budget des
projets nationaux
1.960.013 €
dont 420.000 euros
de partenaires externes

Nombre de
partenaires des projets

57



QUELQUES PROJETS À L'HONNEUR

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET INCLUSION SOCIALE

La **Belgian Homeless Cup** est une initiative socio-sportive qui utilise la force du football pour travailler différents objectifs avec des personnes sans-abri et sans-chez-soi.

L'ASBL Vluchtelingenwerk recherche des initiatives visant à assurer l'accueil de demandeurs d'asile et réfugiés à travers le projet "**Gastvrije Gemeente**" (Commune d'accueil).

Lancement réussi du projet "**Samen Tegen Onbetaalde Schoolfacturen**" (Ensemble contre les factures scolaires impayées) accompagnant 45 écoles dans le but de mettre en place une politique scolaire rationnelle.

ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF

En 2017, Cera a organisé la **visite** de six coopératives de soins de santé aux Pays-Bas.

Le nouveau **Belgian Cooperative Monitor** comprend de nombreuses informations actuelles sur l'importance et le rôle des coopératives en Belgique.

Cera a mis sur pied **quatre ateliers** visant à renforcer la bonne gouvernance des (organisations chapeautant des) coopératives **au Burundi, au Cameroun et au Pérou**.

ART ET CULTURE

Le 28 avril, une multitude de **talents musicaux locaux** se sont produits dans toute la Flandre à l'initiative de Poppunt et Cera.

Cera et le **Concertgebouw Brugge** ont conclu un partenariat en vue d'offrir de nouvelles opportunités aux artistes et à un nouveau public, le plus large possible, incluant les plus vulnérables.

Gérée par le **M-Museum**, la collection d'art de Cera est accessible en ligne dans son intégralité depuis 2017 sur le site www.erfgoedplus.be/collecties/musea.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE

Cera s'est engagée aux côtés de l'asbl Accueil Champêtre en Wallonie afin de créer **une plate-forme de soutien** dédiée aux fermes d'accueil social.

Cera et l'Innovatiesteunpunt ont lancé le projet "**Coöperatie voor innovatie**" (Innover à travers la coopérative) afin d'explorer et de promouvoir de nouvelles formes d'entrepreneuriat coopératif dans le domaine de l'agriculture et de l'horticulture.

Cera a réuni les **présidents et directions générales** des coopératives agricoles belges pour les inviter à réfléchir au rôle que pourraient jouer les coopératives en matière de big data.

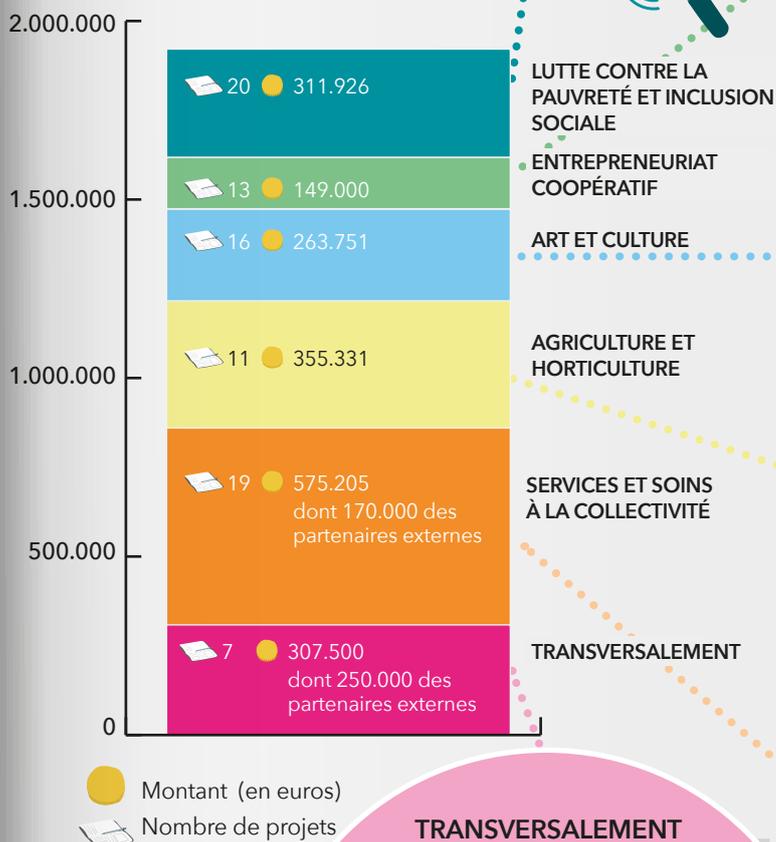
SERVICES ET SOINS À LA COLLECTIVITÉ

Le 9 octobre, Cera a lancé en collaboration avec **Similes** la campagne "**Je bent een kei**" (Tu es un champion) pour épauler les proches de personnes souffrant de troubles de la santé mentale.

Le 16 mai, après une collaboration par projets d'un peu plus de 10 ans dans le cadre du **Cera Award**, Cera et RVO-Society ont décidé d'officialiser leur union dans un accord de partenariat.

Dans le cadre du projet "**Cera-Rubicon**", Cera, le Vlaams Welzijnsverbond et Cachet jettent des ponts entre l'aide à la jeunesse et l'aide aux adultes afin d'assurer une transition optimale une fois l'âge de la majorité atteint.

Budget alloué aux projets nationaux



TRANSVERSALEMENT

À Bruxelles et en Wallonie, l'UNIPSO et l'Agence Alter abordent les différents aspects du changement d'échelle de l'économie sociale avec des entrepreneurs sociaux dans le cadre du projet "**Crois'sens, pour une croissance porteuse de sens**".

Cinq ambassadeurs connus ont lancé le site **Woensdagfietsdag.be**. Plus de 5000 Flamands ont déjà rejoint le plus grand peloton de Flandre.

Lors de la balade durable **Cera GoodWalk** de Cera et GoodPlanet, plus de 9000 promeneurs ont eu l'occasion de découvrir les initiatives durables de la ville de Leuven, son patrimoine culturel et ses lieux méconnus.

Contribution sociétale internationale

À l'échelle internationale, Cera se concentre sur le thème «Coopérer en microfinance et microassurance avec le Sud» dans le cadre de son partenariat avec BRS. Cera mise par ailleurs résolument sur le renforcement de l'entrepreneuriat coopératif dans les pays du Sud.

BRS asbl

Au travers de la microfinance et de la microassurance, BRS contribue à améliorer durablement la qualité de vie des populations démunies dans les pays du Sud. Non seulement en apportant de l'argent, mais aussi et surtout avec de la consultance et en dialogue avec les partenaires locaux, sur la base de son expérience et de son expertise uniques en matière de banque et d'assurance (coopératives).

BRS offre aux pauvres actifs économiquement l'opportunité de sortir de la misère et de prendre leur sort en mains. BRS n'accorde pas elle-même de crédits, mais soutient, en Afrique et en Amérique latine, des institutions de microfinance qui proposent des microcrédits, des formules de microépargne et des microassurances selon les préceptes coopératifs. Pourquoi ? Parce que BRS croit fermement en la force de la coopération, de la solidarité et du respect de l'individu. Chez nous, BRS souhaite informer et sensibiliser les gens sur la microfinance et la microassurance, et leur faire prendre conscience de la valeur ajoutée de cette forme de collaboration internationale.

Un des principaux atouts de BRS est sa consultance spécialisée, pour laquelle elle peut compter sur l'engagement de nombreux spécialistes bénévoles. Les experts de l'Institut BRS sont d'anciens banquiers et assureurs, expérimentés s'il en est, qui, retraités, encadrent les partenaires de BRS. Enfin, des membres du personnel de KBC s'engagent eux aussi activement, et bénévolement, dans le cadre de « KBC4BRS ». En savoir plus : www.brs.coop.

BRS Microfinance Coop

BRS asbl, Cera et KBC mettent leurs connaissances et leur expérience au service de la microfinance et de la microassurance. Les personnes intéressées peuvent acquérir un maximum de 10 parts coopératives de BRS Microfinance Coop. Chaque part a une valeur de 500 euros. BRS Microfinance Coop aspire à un rendement financier et social pour chaque sociétaire. Les organisations dans lesquelles elle investit sont pour ce faire triées sur le volet quant à leur esprit coopératif et à leurs qualités financières et sociétales.

BRS Microfinance Coop investit les fonds récoltés dans des institutions de microfinance et de microassurance en Afrique, en Amérique latine et en Asie, qui offrent à leur tour des microcrédits à des entrepreneurs et agriculteurs, ou à des coopératives dans lesquelles ceux-ci s'unissent.

Par la constitution d'un portefeuille varié composé principalement de crédits, BRS Microfinance Coop s'efforce d'améliorer son profil de risque. BRS Microfinance Coop peut également contracter des investissements indirects en investissant dans des fonds de microfinance, aussi appelés «microinvestment vehicles» (MIV).

Prestation de services dans le domaine de l'entrepreneuriat coopératif

Dans les pays en voie de développement, il est fréquent que les cultivateurs et microentrepreneurs s'unissent dans des coopératives en vue de la fabrication et de la commercialisation de leurs produits, ou encore d'une autre prestation de services spécifique. Ces coopératives ont besoin d'être encadrées dans la poursuite de leur développement, notamment au niveau de l'organisation administrative ou de la relation avec les membres. Le secteur coopératif belge et européen peut jouer un rôle dans ce contexte. Cera y est également active et fait d'ailleurs partie de la «Cooperative Development Platform» de Cooperatives Europe depuis quelques années. En 2017, Cera a commencé à proposer une prestation de services spécifique aux organisations qui chapeautent et soutiennent les coopératives des pays du Sud, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance.



BRS ASBL

Jours de formation
et de consultation

782



Montant des projets internationaux

192.300 €

Nombre
de projets

12

Nombre
de pays

10

BRS MICROFINANCE COOP

en chiffres au 31 décembre 2017

Nombre de
sociétaires particuliers

1061

Montant des souscriptions
des particuliers

3.117.500 €

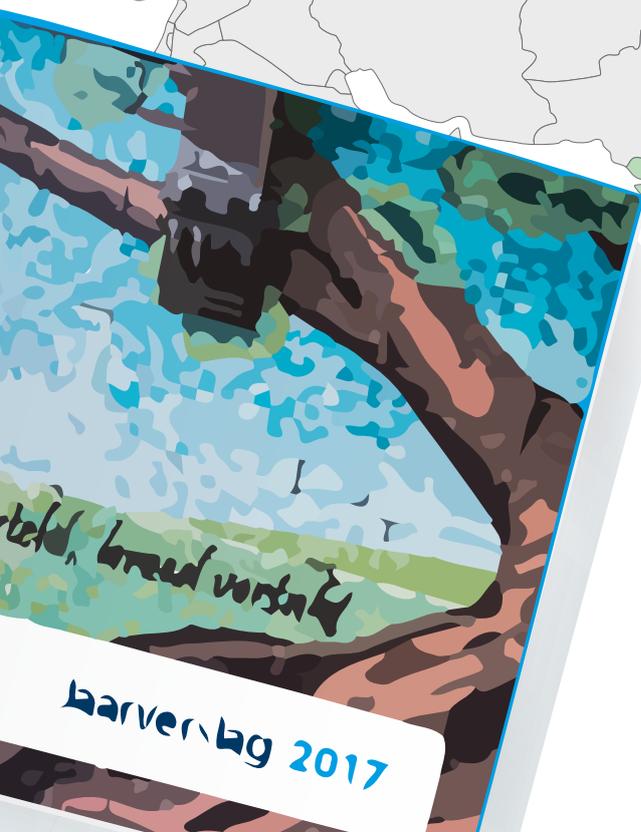
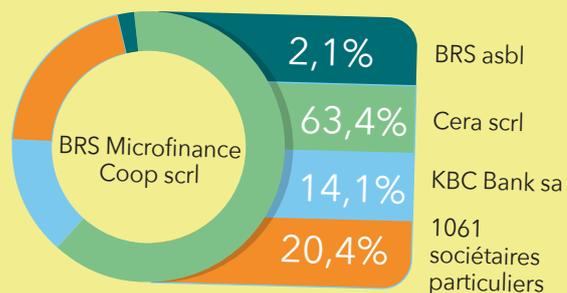
Capital de BRS Microfinance Coop

15.277.500 €



Contribution sociétale internationale

PART DANS LE CAPITAL DE BRS MICROFINANCE COOP AU 31 DÉCEMBRE 2017 :



Cera et le développement durable

Forte de son identité coopérative, Cera mise résolument à la fois sur la dimension sociale, économique et écologique du développement durable et sur les aspects de la gouvernance d'entreprise. Le développement durable est le fil conducteur qui relie tous les domaines sociétaux explorés par Cera, mais aussi un point d'attention transversal pour son fonctionnement intégral.

En 2017, nous avons établi les lignes directrices des prochaines années en vue d'ancrer le développement durable dans le fonctionnement de Cera. Un groupe de travail interne «Développement durable», qui réunit des représentants de tous les services, transpose ces orientations en actions concrètes et supervise tous les aspects du fonctionnement.

Rapport de durabilité

Cera veut à l'avenir rendre compte explicitement des progrès enregistrés en matière de développement durable. D'une part pour tenir nos parties prenantes au courant de nos efforts dans ce domaine, et d'autre part pour permettre à notre coopérative de s'autoévaluer, d'obtenir un aperçu clair de notre situation, de nos défis et de nos ambitions.

En 2017, Cera a organisé diverses séances de brainstorming sur le thème spécifique du développement durable avec l'ensemble de ses collaborateurs. Le groupe de travail interne «Développement durable» supervise les processus de durabilité et les rationalise dans les optiques suivantes :

- prospérité économique ;
- inclusion et cohésion sociales ;
- opportunités écologiques ;
- bonne gouvernance.

Dans la perspective du rapport de durabilité, il est important de mieux appréhender notre impact en tant que coopérative.

Modèle d'entrepreneuriat coopératif

Le modèle d'entrepreneuriat coopératif mérite dans ce contexte l'attention nécessaire. Les coopératives ont en effet un rôle particulier à jouer dans le cadre du développement durable. La spécificité de ce type d'organisation et les diverses caractéristiques de la coopérative font de ce modèle un levier intéressant pour entreprendre de manière durable. Étant l'une des plus grandes coopératives belges, Cera encourage d'autres coopératives à mettre en valeur leur contribution en faveur de l'entrepreneuriat durable. Il est essentiel que les coopératives qui souhaitent se profiler comme championnes de la durabilité se voient offrir pour ce faire les outils nécessaires.

Nos avantages sociétaires

Les avantages sociétaires de Cera consistent en des réductions sur des biens, services et événements touchant à la vie de nos sociétaires. En tenant compte des différents groupes-cibles, Cera entend de la sorte créer des affinités avec sa base de sociétaires et réduire leurs dépenses ménagères. Ces avantages constituent une preuve tangible de la force coopérative aux yeux des sociétaires. En collaborant étroitement avec les fournisseurs et en procédant à des achats groupés de produits et services, Cera obtient d'importantes réductions. Seuls les sociétaires de Cera détenant des parts Cera pour un montant minimum de 600 euros peuvent profiter des avantages sociétaires.

Cera propose également à ses sociétaires des avantages de longue durée à la fois en ligne et par l'intermédiaire du magazine CeraSelect sous la forme de réductions, sur plusieurs années, sur des produits et services, afin d'alléger ainsi le budget du sociétaire et d'augmenter son pouvoir d'achat. Outre Cera, les partenaires commerciaux effectuent souvent un apport substantiel. Cera se charge par ailleurs du concept de l'offre, de la réalisation du magazine CeraSelect et du suivi.

La sélection des avantages sociétaires tient compte, entre autres, des facteurs suivants : création d'un esprit de groupe, aspects liés à la santé, la durabilité et l'environnement, la qualité, la nature coopérative, la diversité.

2017 a été l'année des produits coopératifs, Cera ayant collaboré avec des coopératives telles que Milcobel, REO Veiling, Prik & Tik, et bien d'autres encore. Par ailleurs, comme l'ADN du fonctionnement sociétal de Cera se retrouve dans les avantages sociétaires, ceux-ci comportent également des réductions auprès d'organisations poursuivant un objectif social. En regroupant ces forces, Cera peut bâtir de nombreux ponts avec des thèmes sociétaux et créer des effets de levier profitables à tous.

La bonne réputation que Cera a bâtie avec ses avantages sociétaires incite en outre d'autres personnes à devenir sociétaires.



Nos avantages sociétaires

TOP 10

54.690

participants à la tombola BRS



1

23.802

bouteilles d'huile d'olives vendues chez AVEVE



2

14.497

sociétaires ont acheté du vin chez AVEVE



3

4

10.918

Packs de Duvel ont ravi les sociétaires



5

10.506

sapins de Noël ont garni les foyers des sociétaires



5421

amateurs de football ont supporté leur équipe favo

7960

sociétaires ont été déjeuner chez les Maîtres Cuisiniers



6

3993

sociétaires ont pris part à la balade Cera Goodwalk organisée à Leuven



10

9

4720

sociétaires ont assisté à l'avant-première du film FC De Kampioen



8

rite

7690

amoureux du livre
ont acheté un bon chez
Standaard Boekhandel/
Club

7

Nombre de sociétaires pouvant bénéficier
des avantages sociétaires

300.671

Nombre de sociétaires
ayant participé aux
avantages sociétaires

101.619

34% des sociétaires



RÉPARTITION DU TAUX DE PARTICIPATION



PAR LANGUE



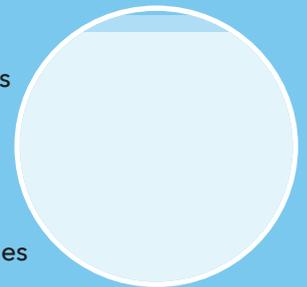
0,6% Germanophones



6,5% Francophones



92,9% Néerlandophones



SELON L'ANCIENNETÉ



5% Moins d'un an



7% Entre 1 et 5 ans



88% Plus de 5 ans



PAR TRANCHE D'ÂGE

0-18 ans



8%

18-30 ans



13%

31-50 ans



27%

51-65 ans



31%

+ 65 ans



21%

PAR PROVINCE



1% Bruxelles

22% Anvers

2% Hainaut

11% Limbourg

3% Liège

1% Luxembourg

1% Namur

20% Flandre orientale

19% Brabant flamand

1% Brabant wallon

19% Flandre occidentale

Développement de KBC Groupe

Ancrage de KBC Groupe et gestion du patrimoine financier

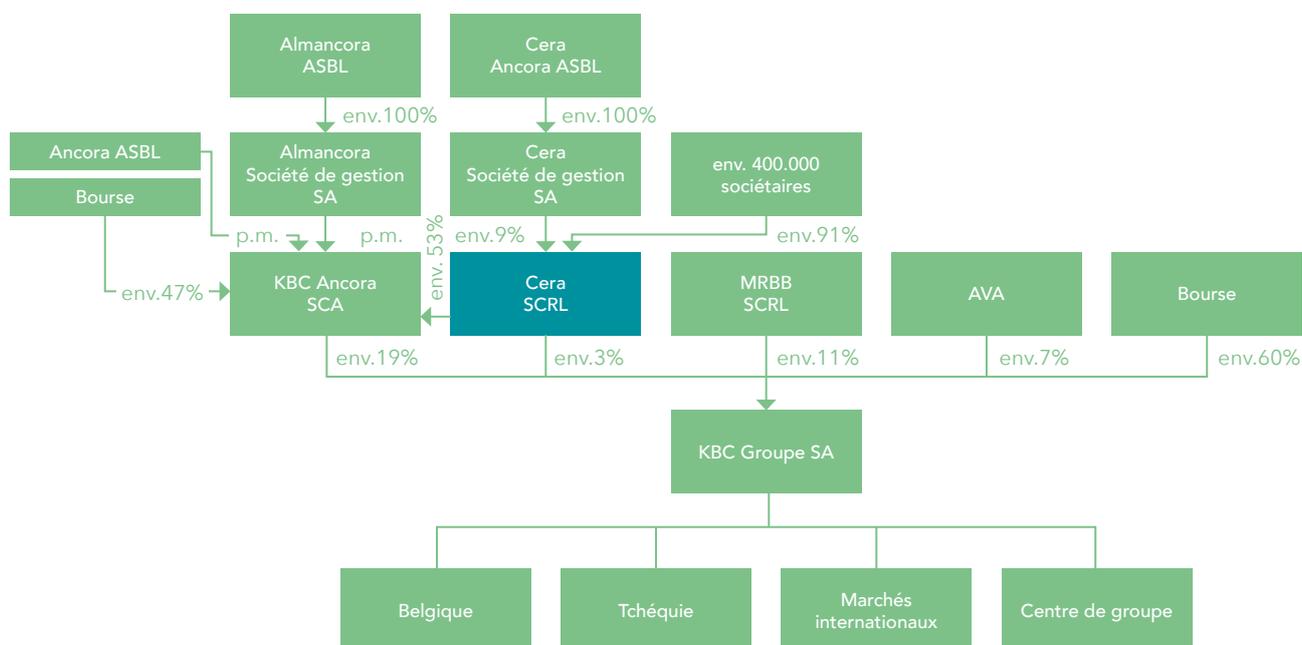
Le patrimoine financier de Cera se compose en majeure partie de participations dans KBC Groupe et dans KBC Ancora. Cette dernière est un monoholding : son seul actif est composé d'actions KBC Groupe ; il s'agit donc d'une participation indirecte de Cera dans KBC Groupe.

L'évolution du groupe KBC est par conséquent extrêmement importante pour Cera et pour tous les sociétaires. La gestion du patrimoine investi dans le groupe KBC requiert un engagement actif de Cera et de ses mandataires au sein des divers organes de gestion des sociétés de ce groupe. Ainsi, Cera participe activement à l'élaboration de la stratégie et au contrôle de ces sociétés, en tenant compte de ses valeurs coopératives.

Cet engagement actif se traduit à travers la convention d'actionnaires conclue avec KBC Ancora, MRBB et les «Autres Actionnaires Stables» (AVA). Le but de cette convention est de soutenir et de coordonner la politique générale de KBC Groupe, d'en assurer le contrôle et de garantir la stabilité de l'actionnariat du groupe. Les parties de la convention d'actionnaires agissent de concert au sens de la loi du 02.05.2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition.

Fin 2014, Cera, KBC Ancora, MRBB et les AVA ont prolongé leur convention d'actionnaires de KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Ils ont apporté toutes leurs actions à la convention. Leur participation globale dans KBC Groupe s'établissait à 40,05 % au 31.12.2017. Cera et sa filiale KBC Ancora sont considérées comme une seule et même partie au sein de la convention ; ensemble, elles ont apporté 21,19 % du nombre total d'actions KBC Groupe.

La position du groupe Cera par rapport à l'ensemble du groupe KBC se présentait comme suit au 31.12.2017 (les pourcentages ont été arrondis) :



Position du groupe Cera par rapport au groupe KBC

Les participations

Cera a une participation dans KBC Groupe et KBC Ancora, laquelle détient également une participation importante dans KBC Groupe. Cera et KBC Ancora jouent toutes deux un rôle clé dans la stabilité de l'actionariat de KBC Groupe.

Participation de Cera dans KBC Groupe

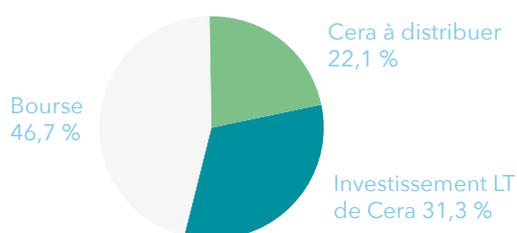
La participation de Cera dans KBC Groupe est restée inchangée au cours de l'année écoulée. Fin 2017, Cera détenait 11.127.166 actions KBC Groupe, soit 2,66 % du capital du groupe.

Participation de Cera dans KBC Ancora

Fin 2017, la participation de Cera dans KBC Ancora était de 53,34 %.

Dans le courant de 2017, Cera a attribué 918.731 actions KBC Ancora (1,17 %), en tant que part de retrait en nature, aux sociétaires démissionnant avec leurs parts D. Par ailleurs, Cera n'a ni acheté ni vendu d'actions KBC Ancora dans le cadre de la gestion de son portefeuille.

La participation de Cera dans KBC Ancora se compose, d'une part, d'actions qui devront être attribuées à terme - en tant que part de retrait - aux sociétaires démissionnant avec leurs parts D (22,08 %) et, d'autre part, d'une participation de 31,26 % en tant qu'investissement à long terme.

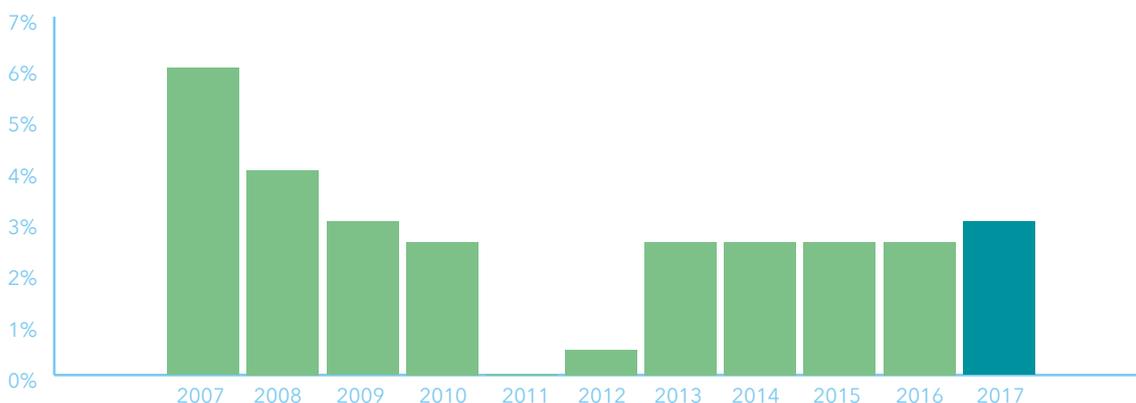


Participation de Cera dans KBC Ancora au 31.12.2017

Dividende coopératif

Chaque année, le Conseil d'Administration du gérant statutaire fait une proposition de dividende à l'Assemblée Générale de Cera, qui se prononce sur la proposition d'acceptation des comptes annuels de l'exercice écoulé, y compris l'affectation du résultat.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 9 juin 2018 de distribuer un dividende de **3 %** au titre de l'exercice 2017.



Évolution du dividende coopératif





Diep geworteld, breed vertakt

2017 a été une année charnière pour le groupe Cera. Le 125^e anniversaire de la coopérative Cera et le 25^e anniversaire de BRS ont laissé une trace indélébile dans le centre-ville de Leuven, sous la forme d'une œuvre d'art unique : le 13 décembre 2017, la mosaïque "Profondément enracinée, largement ramifiée" de l'artiste hondurien Jose Osorio a été inaugurée dans le cœur historique de Leuven.

Notre structure de fonctionnement

Outre une structure opérationnelle classique, comprenant un Comité de gestion journalière, un Comité management et une équipe de collaborateurs, Cera a, en tant que coopérative, une structure de participation par paliers. C'est ainsi que le Conseil d'Administration du gérant statutaire compte, outre les administrateurs délégués (minimum 2) et les administrateurs extérieurs (minimum 3), des représentants des sociétaires (minimum 6). Le Conseil d'Administration peut également être complété par un membre du Comité management. La structure opérationnelle et le fonctionnement du Conseil d'Administration sont explicités ci-après.

Conseil d'Administration de Cera Société de gestion

Composition

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, gérant statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non exécutifs, représentants des sociétaires membres des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora ASBL (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs extérieurs, non exécutifs (administrateurs C).

Le Conseil d'Administration peut être complété d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC ou sera présenté à cette fin (administrateur D).

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion comptait 21 membres au 31.12.2017 : 2 administrateurs A, 14 administrateurs B, 4 administrateurs C et 1 administrateur D.

Les administrateurs A sont administrateurs délégués de Cera Société de gestion et membres du Comité de gestion journalière de Cera. Afin de défendre au maximum les intérêts de Cera et de Cera Société de gestion, le Conseil d'Administration a décidé de nommer les deux mêmes personnes à ces fonctions.

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, comme tous les sociétaires, détiennent une infime participation minoritaire dans Cera. Il est tenu compte pour cette nomination d'une répartition géographique des mandats.

La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à un engagement optimal dans les activités financières et coopératives tant sur le plan national que régional.

Les administrateurs C apportent leurs connaissances et leur expérience spécifiques, tant au niveau de la stratégie que du contrôle.

L'administrateur D est un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC ou sera présenté à cette fin.

Les administrateurs A, B, C et D sont les garants de la défense optimale des intérêts de la société et de toutes les parties prenantes. Les administrateurs sont nommés sur proposition du Comité nominations de Cera Société de gestion.

La durée maximale d'un mandat d'administrateur B ou C au Conseil d'Administration est fixée à quatre ans, avec possibilité de le prolonger trois fois pour une durée de quatre ans chaque fois.

Le mandat des administrateurs délégués et de l'administrateur D peut être renouvelé sans restrictions.

Le mandat d'administrateur B ou C prend fin de plein droit après l'Assemblée Générale de l'année suivant l'année pendant laquelle l'administrateur en question a atteint l'âge de 70 ans.

Le mandat d'administrateur A prend fin de plein droit au moment où l'administrateur concerné atteint l'âge légal de la retraite.

Le mandat d'administrateur D prend fin lorsque l'administrateur ne fait plus partie du Comité management de Cera ou n'exerce plus de mandat de gestion au sein du groupe KBC.



Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion le 23 mars 2018 (de g. à dr.) :

Jos Peeters, Ivan T'Jampens, Liesbet Okkerse, Heidi Loos, Yvan Jonckheere, Louis Braun, Koen Debackere, Luc Vandecatseye, Matthieu Vanhove, Franky Depickere, Paul Demyttenaere (président), Katelijn Callewaert, Walter Nonneman, Johan Massy, Henri Vandermeulen, Jean-François Dister, Daniel Renard, Koen Kerremans, Leo Nijsen, Dieter Scheiff, Guido Veys.



Le tableau ci-après donne la composition du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et des comités créés en son sein, ainsi que le nombre de réunions auxquelles les administrateurs ont assisté.

Lors de l'exercice 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni dix fois, le Comité audit six fois, le Comité nominations cinq fois et le Comité rémunérations trois fois.

Nom	Fin du mandat actuel	Administrateurs A	Administrateurs B	Administrateurs C	Administrateur D	Comité audit	Comité nominations	Comité rémunérations
Louis Braun	2020		10			6		
Katelijin Callewaert	2020	10						
Koen Debackere (<i>depuis le 19.05.2017</i>) (<i>membre du Comité audit depuis le 23.06.2017</i>)	2021			3		2		
Paul Demyttenaere, <i>président</i>	2017		10				5	3
Franky Depickere	2018	10						
Jean-François Dister, <i>vice-président</i>	2017		10				5	3
Yvan Jonckheere	2020		9					
Koen Kerremans, <i>vice-président</i>	2018		10				5	3
Heidi Loos	2018			10		6		
Johan Massy	2020		10					
Leo Nijsen	2017		10					
Walter Nonneman	2019			9		6		
Liesbet Okkerse	2020		10					
Jos Peeters	2019		10					
Daniel Renard	2020		10					
Dieter Scheiff	2020		10					
Ivan T'Jampens	2018		10					
Luc Vandecatseye	2020		10					
Henri Vandermeulen	2020		10					
Matthieu Vanhove	2020				9			
SNC Charles Van Wymeersch (<i>représentant permanent Charles Van Wymeersch</i>) (<i>jusqu'au 28.04.2017</i>)	2017			4		3		
Guido Veys	2017			10				

Fonctionnement

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par les statuts, auxquels s'ajoutent les dispositions pertinentes du Code des sociétés et la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Cera. Cette Charte est actualisée régulièrement et peut être consultée sur le site Internet de Cera www.cera.coop, sous la rubrique : À propos de Cera > Documents relatifs à la mission financière de Cera.

Pratiquement tous les membres ont assisté chaque fois aux réunions du Conseil d'Administration, qui sont préparées par le Bureau du Conseil d'Administration (le Bureau), lequel était composé comme suit au 31.12.2017 :

Paul Demyttenaere (président)

Katelijjn Callewaert

Franky Depickere

Jean-François Dister

Koen Kerremans

Le Bureau fixe l'ordre du jour et veille à ce que tous les aspects de Cera soient traités de manière équitable.

Outre ses tâches classiques (établissement des comptes annuels, proposition d'affectation du résultat, suivi des activités du Comité audit, du Comité nominations et du Comité rémunérations, approbation des budgets), le Conseil d'Administration a traité au cours de l'exercice 2017, entre autres, les points suivants :

- La stratégie du groupe Cera.
- La gestion des risques au sein du groupe Cera.
- La situation, la stratégie et l'évolution du groupe KBC.
- Le capital et le nombre de sociétaires.
- Le sociétariat sous tous ses aspects.
- La contribution sociétale.
- Le suivi des mandats de gestion, en particulier la nomination d'un administrateur C et la renomination de trois administrateurs B et d'un administrateur C.
- La décision d'autoriser les démissions volontaires en 2018 et d'en suspendre l'exécution jusqu'au terme du premier semestre et de prorater les démissions s'il s'avère qu'elles entraînent la disparition de plus de 10 % du capital souscrit ou de 10 % du nombre de sociétaires.
- La préparation de l'Assemblée Générale de Cera du 10 juin 2017.
- Le Roadmap 2020.
- L'émission de parts E par Cera au cours de la période 2017-2018.
- La construction du nouveau siège de Cera.
- Le changement de siège de Cera.
- Le Roadmap Digitalisation.
- L'évaluation annuelle de la convention d'actionnaires.
- L'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora.

Le Bureau n'est pas exclusivement une commission chargée de l'ordre du jour. Certaines présentations prévues au Conseil d'Administration sont soumises au préalable au Bureau, qui peut les amender ou demander d'en approfondir certains aspects.

Comités créés au sein du Conseil d'Administration

Trois comités ont été constitués au sein du Conseil d'Administration : le Comité audit, le Comité nominations et le Comité rémunérations. Ces comités assistent le Conseil dans l'exercice de ses missions ou se voient déléguer des compétences par le Conseil.



Comité audit

Le Comité audit assiste le Conseil d'Administration dans sa tâche de contrôle au sens le plus large du terme. Ses tâches portent notamment sur le contrôle interne de la position financière, les résultats, le traitement comptable et les mécanismes de contrôle en vue du rapportage au Conseil d'Administration. Le fonctionnement du Comité audit s'inscrit dans le cadre du Règlement interne du Comité audit, qui est intégré dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise.

Au 31.12.2017, le Comité audit était composé comme suit :

Walter Nonneman (président)

Louis Braun

Heidi Loos

Koenraad Debackere (à partir du 23.06.2017, en remplacement de la SNC Charles Van Wymeersch, ayant pour représentant permanent Charles Van Wymeersch)

En règle générale, les administrateurs délégués et le commissaire assistent aux réunions du Comité audit. Ils sont toutefois absents lors de la partie des réunions au cours de laquelle les avis au Conseil d'Administration sont formulés.

Après chaque réunion, le président fait rapport oralement lors de la réunion du Conseil d'Administration qui suit. Le Comité audit se réunit autant de fois que son bon fonctionnement l'exige et au moins trois fois par an. Au cours de l'exercice écoulé, le Comité audit s'est réuni à six reprises.

En 2017, le Comité audit a notamment abordé les points suivants :

- Le 24 février 2017, quelques points ayant trait à Cera Société de gestion ont été traités.
- Le 18 avril 2017, le Comité audit a débattu du projet de comptes annuels et du projet de rapport annuel de Cera portant sur l'exercice 2016, du projet de rapport du commissaire et du contrôle budgétaire 2016. Lors de cette réunion, le point a été fait sur le prospectus de l'émission 2017/2018.
- Lors de sa séance du 28 avril 2017, le Comité audit a discuté du projet de comptes annuels consolidés de l'exercice 2016.
- Le 23 juin 2017, la planification financière à moyen terme de Cera a été abordée.
- Le 12 octobre 2017, le Comité audit a examiné les chiffres semestriels de Cera et le suivi budgétaire de Cera au 30 juin 2017.
- Le 24 novembre 2017, les budgets pour 2018 et l'accord de partage des coûts avec KBC Ancora ont été abordés en détail. Lors de cette assemblée, il a également été question du planning d'audit du commissaire en 2018, du processus d'audit des projets sociétaux régionaux et de la valorisation des immobilisations financières de Cera.

Comité nominations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il assure, globalement, le déroulement objectif et professionnel du processus de nomination et de prolongation du mandat des administrateurs. Les administrateurs délégués assistent, sauf incompatibilités, aux réunions du Comité, avec voix consultative.

Ce comité se réunit au moins deux fois par an. Au cours de l'année écoulée, le Comité nominations s'est réuni à cinq reprises.

Au 31.12.2017, le Comité nominations se composait comme suit :

Paul Demyttenaere (président)

Jean-François Dister

Koen Kerremans

Comité rémunérations

Ce comité se compose du président et des deux vice-présidents du Conseil d'Administration. Il formule des propositions de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de gestion journalière et des membres de la direction de la société. Le comité formule également des recommandations quant à la rémunération individuelle des administrateurs et des membres du Comité de gestion journalière. Les administrateurs délégués assistent, sauf incompatibilités, aux réunions du Comité, avec voix consultative. Au cours de l'année écoulée, le Comité rémunérations s'est réuni à trois reprises.

Au 31.12.2017, le Comité rémunérations se composait comme suit :

Paul Demyttenaere (président)

Jean-François Dister

Koen Kerremans

Règles de conduite en matière de conflits d'intérêts

Le Conseil d'Administration de Cera Société de gestion a adopté un règlement relatif aux transactions et autres liens contractuels entre Cera Société de gestion, les administrateurs de Cera Société de gestion ou les membres du Comité de gestion journalière de Cera d'une part et Cera d'autre part. Ce règlement est intégré dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Cera.

Règles de conduite en vue d'éviter les abus de marché

Les règles de conduite en matière d'abus de marché sont intégrées dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de Cera. Ces règles prévoient notamment l'établissement d'une liste d'insiders, la fixation de périodes interdites annuelles et la notification au compliance officer d'opérations sur titres du groupe par des administrateurs.

Indemnités des administrateurs de Cera Société de gestion

Indemnités des administrateurs B et C (administrateurs non exécutifs)

Les indemnités des administrateurs B et C tiennent compte de leurs responsabilités et du temps qu'ils consacrent à Cera. Les administrateurs B et C perçoivent une indemnité annuelle fixe à laquelle s'ajoute un jeton de présence par réunion du Conseil d'Administration à laquelle ils assistent.

Compte tenu du temps qu'il consacre à Cera, le président du Conseil d'Administration bénéficie d'un régime d'indemnité particulier. Il perçoit une indemnité fixe supérieure, mais pas de jetons de présence. Par ailleurs, les administrateurs B ou C qui font partie du Comité audit reçoivent un jeton de présence par réunion du Comité à laquelle ils assistent. Le président du Comité audit reçoit quant à lui une indemnité fixe, mais pas de jetons de présence. Les membres du Comité nominations et rémunérations ne reçoivent pas de jetons de présence, uniquement le remboursement de leurs frais de déplacement. Enfin, les administrateurs B et C ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Le tableau ci-après donne un aperçu des indemnités des administrateurs B et C au cours de l'exercice écoulé.



(en euros)	Conseil d'Administration Fixe	d'Administration Jetons	Comité audit Fixe	Comité audit Jetons de présence	TOTAL
Louis Braun	7.410	6.840		2.736	16.986
Koen Debackere (<i>depuis le 19.05.2017</i>) (<i>membre du Comité audit depuis le 23.06.2017</i>)	4.560	2.052		1.026	7.638
Paul Demyttenaere, président	43.886				43.886
Jean-François Dister, <i>vice-président</i>	16.530	6.840			23.370
Yvan Jonckheere	7.410	6.156			13.566
Koen Kerremans, <i>vice-président</i>	16.530	6.840			23.370
Heidi Loos	7.410	6.840		2.736	16.986
Johan Massy	7.410	6.840			14.250
Leo Nijssen	7.410	6.840			14.250
Walter Nonneman	7.410	6.156	6.840		20.406
Liesbet Okkerse	7.410	6.840			14.250
Jos Peeters	7.410	6.840			14.250
Daniel Renard	7.410	6.840			14.250
Dieter Scheiff	7.410	6.840			14.250
Ivan T'Jampens	7.410	6.840			14.250
Luc Vandecatseye	7.410	6.840			14.250
Henri Vandermeulen	7.410	6.840			14.250
SNC Charles Van Wymeersch (<i>représentant permanent Charles Van Wymeersch</i>) (<i>jusqu'au 28.04.2017</i>)	1.839	3.311		1.655	6.805
Guido Veys	7.410	6.840			14.250
TOTAL	187.085	113.435	6.840	8.153	315.513

Rémunération des administrateurs A (membres du Comité de gestion journalière de Cera et administrateurs délégués de Cera Société de gestion)

La rémunération des membres du Comité de gestion journalière de Cera/administrateurs A est fixée contractuellement. Elle se compose d'une rémunération fixe, de la mise à disposition d'une voiture de société ou d'une indemnité de déplacement et d'un package d'assurances conforme au marché, comportant notamment une assurance vieillesse ou de survie complémentaire, une assurance hospitalisation et une assurance assistance. Les membres du Comité de gestion journalière/administrateurs A ne bénéficient pas d'options sur actions. Le président du Comité de gestion journalière bénéficie également d'une indemnité variable.

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs A, dont le mandat au sein de Cera Société de gestion n'est pas rémunéré, ont, en tant que membres du Comité de gestion journalière de Cera, perçu globalement une indemnité de 989.618 euros, dont 193.881 euros d'indemnité variable. En vertu de l'accord de partage des coûts entre Cera et KBC Ancora, l'indemnité fixe des membres du Comité de gestion journalière est prise en charge par Cera à hauteur de 80 % et par KBC Ancora à hauteur de 20 %.

Rémunération de l'administrateur D (membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC)

L'administrateur D ne perçoit aucune indemnité pour l'exercice de son mandat de gestion.

Mandats

Au 31.12.2017, les mandats exercés au nom de Cera au sein du groupe KBC se présentaient comme suit :

KBC Groupe SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité concertation des gérants et du Comité nominations, et président du Comité risques et compliance
Katelijn Callewaert	membre du Conseil d'Administration et du Comité concertation des gérants
Walter Nonneman	membre du Conseil d'Administration
Matthieu Vanhove	membre du Conseil d'Administration

KBC Bank SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelijn Callewaert	membre du Conseil d'Administration
Walter Nonneman	membre du Conseil d'Administration
Matthieu Vanhove	membre du Conseil d'Administration

KBC Assurances SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration et président du Comité risques et compliance
Katelijn Callewaert	membre du Conseil d'Administration
Walter Nonneman	membre du Conseil d'Administration
Matthieu Vanhove	membre du Conseil d'Administration

CBC Banque SA

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration, du Comité nominations et du Comité rémunérations
Jean-François Dister	membre du Conseil d'Administration

Československá Obchodní Banka a.s. (Tchéquie)

Franky Depickere	membre du Conseil d'Administration
------------------	------------------------------------

Commissaire

Le contrôle externe est assumé par KPMG Réviseurs d'entreprises, représentée par Olivier Macq.



Fonctionnement opérationnel

Comité de gestion journalière

Ce Comité est l'organe statutaire chargé, d'une part, de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion et, d'autre part, de la gestion journalière. Il fait rapport chaque mois au Conseil d'Administration, qui contrôle ainsi les activités du Comité. Outre les nombreux contacts informels, le Comité de gestion journalière s'est réuni à 11 reprises en 2017.

Au 31.12.2017, le Comité de gestion journalière était composé comme suit :

Franky Depickere

Katelijan Callewaert

Comité management

Le Comité de gestion journalière délègue, sous sa responsabilité, un certain nombre de compétences spécifiques au Comité management et, en concertation avec ce dernier, des tâches spécifiques aux membres du personnel de Cera. Le Comité management est responsable des décisions organisationnelles et opérationnelles, de l'exploitation dans son ensemble et du travail préparatoire à l'intention du Comité de gestion journalière et du Conseil d'Administration.

Au 31.12.2017, le Comité management était composé comme suit :

Franky Depickere (président)

Bert Craps

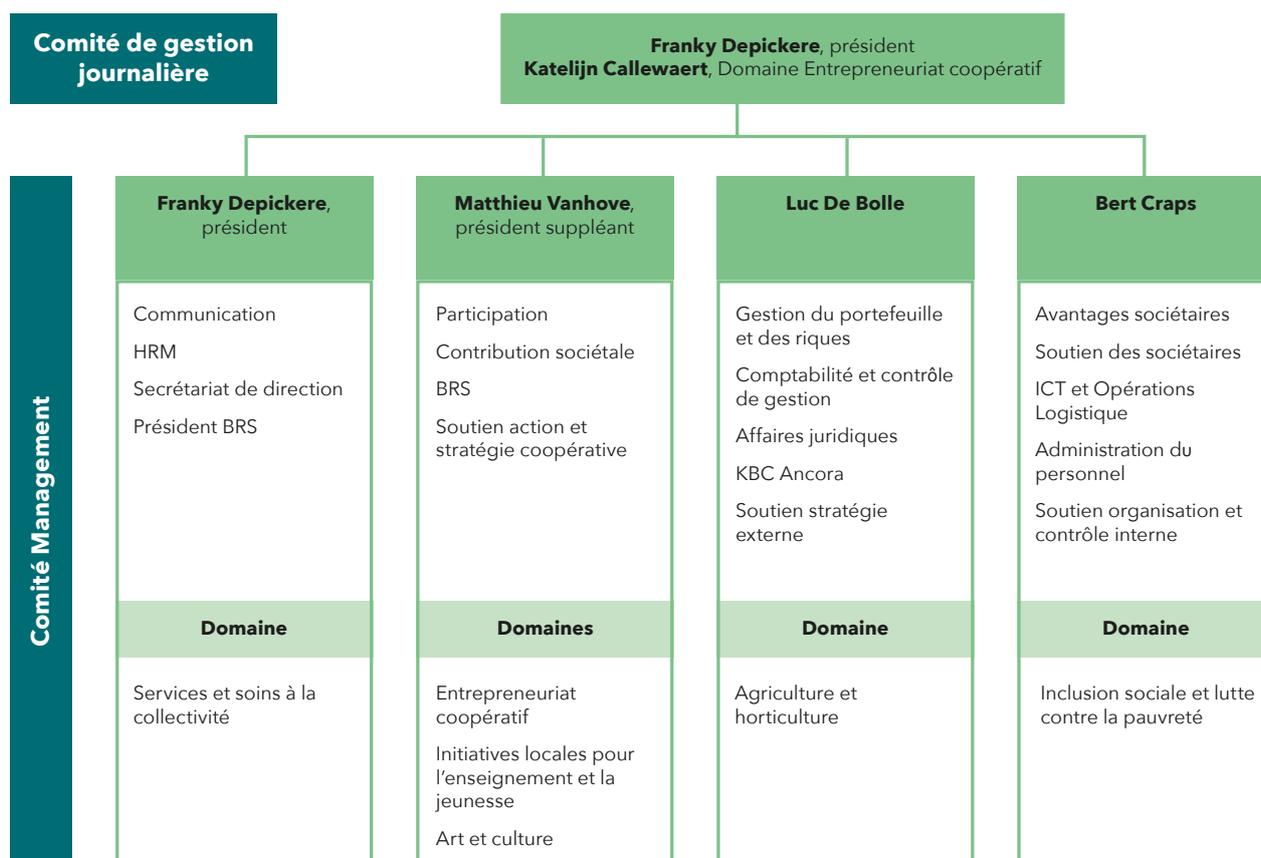
Luc De Bolle

Matthieu Vanhove

Le fait que les membres du Comité management effectuent également, en marge de l'exercice de leurs fonctions de direction conformément à l'organigramme, du travail préparatoire au niveau de la stratégie, s'inscrit dans le cadre des trois piliers de Cera (assurer les bases solides à KBC Groupe, réaliser un impact positif dans la société et les avantages exclusifs pour les sociétaires) et est concrétisé comme suit : le département Patrimoine financier, dirigé par Luc De Bolle, soutient les personnes qui assument les mandats de Cera au sein du groupe KBC ; Bert Craps étant quant à lui en charge de l'organisation interne, du contrôle interne et de l'informatique. Matthieu Vanhove est quant à lui chargé de préparer la réflexion stratégique sur la coopérative en tant que forme de société. En effet, le mouvement coopératif est en pleine mutation, tant sur le plan national qu'international. Il est donc primordial pour Cera de suivre de près les développements, les tendances et les innovations, de contribuer à leur actualisation et d'évaluer leurs conséquences éventuelles sur Cera. Il s'avère d'ailleurs que le monde coopératif en général, entre autres l'Union Internationale Raiffeisen (IRU), suit de près les initiatives innovantes de Cera et y puise de l'inspiration.

En 2017, le Comité management s'est réuni à 18 reprises.

Au 31.12.2017, l'organigramme se présentait comme suit :



Rapport spécial du gérant statutaire

Cadre légal

L'article 1^{er}, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements nationaux de sociétés coopératives et des sociétés coopératives (ci-après : l'arrêté royal du 8 janvier 1962) stipule que les administrateurs doivent faire annuellement un rapport spécial sur la manière dont la société a veillé à réaliser les conditions d'agrément, en particulier celles visées au paragraphe 1^{er}, 6^o et 8^o, qui sera, le cas échéant, intégré au rapport de gestion. Les conditions d'agrément sont les suivantes :

- L'adhésion des sociétaires est volontaire.
- Les parts du capital social confèrent, par catégorie de valeurs, les mêmes droits et obligations.
- Tous les sociétaires ont une voix égale à l'Assemblée Générale, ou les statuts prévoient une limitation du droit de vote pour chaque sociétaire à 10 % des voix.
- Les administrateurs et le commissaire sont nommés par l'Assemblée Générale.
- Le dividende ne peut dépasser 6 %.
- Le but principal de la société est de procurer aux sociétaires un avantage économique ou social, dans la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés.
- Le mandat des administrateurs est non rémunéré.
- Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'information et à la formation de ses membres, actuels et potentiels, ou du grand public.

Rapport spécial de Cera

Conformément à l'article 1^{er}, §7 de l'arrêté royal du 8 janvier 1962, le gérant statutaire rend compte aux présentes de la manière dont la société a, durant l'exercice 2017, veillé à réaliser les conditions d'agrément telles que visées à l'arrêté royal.

Il convient de lire le présent rapport spécial en combinaison avec le rapport annuel intégral de Cera relatif à l'exercice 2017. Ce rapport annuel approfondit toutes les facettes du fonctionnement de Cera, à l'inclusion du bilan, du compte de résultats, de l'annexe, du bilan social et du commentaire des comptes annuels.

Adhésion volontaire

Le gérant statutaire ne peut, dans un but de spéculation, refuser l'affiliation de sociétaires ou prononcer leur exclusion que s'ils ne remplissent pas ou cessent de remplir les conditions générales d'admission ou s'ils commettent des actes contraires aux intérêts de la société. En cas de refus d'affiliation ou d'exclusion, le gérant statutaire communiquera les raisons objectives de ce refus d'affiliation ou de cette exclusion à l'intéressé qui en fait la demande.

En 2017, 4273 nouveaux sociétaires ont souscrit des parts E de Cera et 5554 sociétaires existants ont souscrit des parts E supplémentaires. Au cours de l'exercice écoulé, aucune souscription n'a été refusée et il n'y a pas eu plus d'exclusions.

Mêmes droits et obligations par catégorie de valeurs

Le capital de Cera se compose de parts B, C, D et E.

Les mêmes droits et obligations sont liés aux parts dans chaque catégorie de valeurs.

Les statuts prévoient une limitation du droit de vote pour chaque sociétaire à 10 % des voix.

Conformément à l'article 16 des statuts, toute part donne droit à une voix, indépendamment de sa catégorie, à condition qu'aucun sociétaire ne prenne part au vote, en son nom propre ou comme mandataire, pour un nombre de voix supérieur à un dixième de la somme des voix présentes et représentées à l'Assemblée Générale.

Le droit de vote a été appliqué conformément à ces règles lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2017 portant sur l'exercice 2016. Ce sera également le cas lors de l'Assemblée Générale du 9 juin 2018 relative à l'exercice 2017.

Nomination des administrateurs et du commissaire par l'Assemblée Générale

La société est gérée par un seul gérant. La société anonyme Cera Société de gestion a été nommée gérant statutaire et a désigné monsieur Franky Depickere comme représentant permanent en vue de l'exercice de son mandat de gestion au sein de Cera SCRL. Le gérant statutaire ne peut être démis que par décision de l'Assemblée Générale prise à une majorité de 90 %. Dans ce cas, une Assemblée Générale Extraordinaire désigne un nouveau gérant statutaire, devant notaire, et par décision prise à une majorité de 90 %.

Les sociétaires de Cera sont largement représentés au sein du Conseil d'Administration de Cera Société de gestion SA, gérant statutaire de Cera. Ce Conseil est composé :

- d'administrateurs délégués/membres du Comité de gestion journalière de Cera (administrateurs A) ;
- d'administrateurs non exécutifs, représentants des sociétaires membres, le cas échéant d'office, des organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora asbl (les Conseils Consultatifs Régionaux et le Conseil Consultatif National) (administrateurs B) ;
- d'administrateurs extérieurs, non actifs (administrateurs C) ;
- d'un membre du Comité management de Cera, qui n'est pas membre du Comité de gestion journalière de Cera et qui exerce au nom du groupe Cera un mandat de gestion au sein du groupe KBC ou sera présenté à cette fin (administrateur D).

Les administrateurs B sont les représentants des sociétaires qui, comme tous les sociétaires, détiennent une infime participation minoritaire dans Cera. Ils siègent dans les organes de concertation qui fonctionnent au sein de Cera Ancora asbl. Il est tenu compte pour cette nomination d'une répartition géographique des 14 mandats. La large représentation des sociétaires au Conseil d'Administration contribue à un engagement optimal dans les activités financières et coopératives tant sur le plan national que régional. Les administrateurs B constituent toujours la majorité au Conseil d'Administration. Les noms des administrateurs et leur qualité (administrateur A, B, C ou D), leur éventuelle nomination au sein de l'un des comités et leurs présences aux assemblées de 2017 sont renseignés en détail dans le rapport annuel (page 42).

Dividende modéré

La politique de dividende de Cera tient compte de la spécificité coopérative de Cera, de ses résultats (récurrents) et de ses objectifs à long terme en tant qu'investisseur sociétal.

Le dividende peut fluctuer d'une année à l'autre. Il peut également être proposé de ne verser aucun dividende. Le pourcentage accordé sur les parts ne peut dépasser celui établi dans les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération. Ce pourcentage maximal s'élève à 6 % depuis 1996. Pour l'exercice 2017, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'attribuer un dividende brut de 3 %, soit un taux supérieur de 0,5 % à celui des quatre exercices précédents.



Le but principal de la société est de procurer aux sociétaires un avantage économique ou social, dans la satisfaction de leurs besoins professionnels ou privés

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment depuis plus de 125 ans les bases de la coopérative Cera. Cera crée une valeur ajoutée économique et sociétale en faveur des sociétaires et de la société au sens large :

- Cera assure, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.
- Cera réalise un impact sociétal positif.
- Les sociétaires jouissent d'avantages uniques sur un vaste assortiment de produits et de services.

Cera : actionnaire essentiel de KBC Groupe

Le groupe Cera (Cera et KBC Ancora) contrôle environ 21,18 % des actions de KBC Groupe. Cera a, avec KBC Ancora, MRBB et les «Autres Actionnaires Stables» (AVA), adhéré à une convention d'actionnaires. La participation globale de ces partenaires représente un peu plus de 40 %. De ce fait, Cera est à même de participer à l'élaboration de la stratégie et au contrôle des sociétés du groupe KBC, en tenant compte de ses valeurs coopératives. En sa qualité d'entreprise de bancassurance, KBC entend aider toutes les parties prenantes à réaliser leurs rêves et les protéger de manière durable et socialement responsable. Pour KBC, en sa qualité d'entreprise de bancassurance, la durabilité signifie être à même – et le rester – d'aller au-devant des besoins de la société et des attentes de toutes les parties prenantes : clients, investisseurs, pouvoirs publics, actionnaires et collaborateurs. À travers sa participation dans KBC Groupe, Cera contribue directement et indirectement au bien-être et à la prospérité des sociétaires. Les revenus que Cera retire de cette participation sont en effet affectés au fonctionnement de Cera (avantages sociétaires, impact sociétal, participation) et à la distribution du dividende.

Cera réalise un impact sociétal positif

Avec ses sociétaires, Cera s'efforce de réaliser un impact sociétal positif dans différents domaines. Cera investit dans la collectivité en partant d'une vision à long terme, dans l'intérêt social des sociétaires et de la société au sens large. Pour en savoir plus, consultez le chapitre «Nos projets sociétaux», page 20.

Avantages uniques sur des produits et services

Grâce à la force des achats groupés, Cera parvient à offrir aux sociétaires des remises substantielles sur une vaste gamme de produits et services. La communication à ce sujet revêt la forme de magazines imprimés, de newsletters et de publications sur le site Internet. Les taux de participation, détaillés dans ce rapport annuel, prouvent chaque année – et donc également en 2017 – le grand succès de ces avantages.

Le mandat des administrateurs et des sociétaires chargés du contrôle est non rémunéré

Le mandat de gérant statutaire est non rémunéré. Si le gérant statutaire remplit une mission impliquant des prestations particulières ou régulières, une rémunération peut lui être allouée. Si le gérant statutaire en fait la demande, cette rémunération lui est allouée par l'Assemblée Générale. Celle-ci en décide à la majorité simple lors de l'assemblée annuelle qui suit la clôture de l'exercice au cours duquel la mission a été remplie. Cette indemnité ne peut jamais constituer une participation au bénéfice social. Ce régime est resté en vigueur en 2017 également.

Cera n'a pas de sociétaire chargé du contrôle. KPMG Réviseurs d'entreprises a été désignée commissaire. Conformément à la réglementation, la rémunération de ce mandat est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale de Cera.

Information et formation des membres, actuels et potentiels, ou du grand public

Le rapport annuel (y compris les comptes annuels et le rapport du commissaire) est envoyé aux sociétaires qui en font la demande (à partir de 15 jours précédant l'Assemblée Générale). Cera met également ces informations à disposition sur son site Internet. Après le versement du dividende, les sociétaires reçoivent des informations concernant leur dividende dans la communication du paiement effectué sur leur compte financier.

Les sociétaires reçoivent également des informations plus générales sur les activités de Cera. Cera attache beaucoup d'importance à l'information et à la formation, et investit énormément dans ces domaines. En 2017, Cera a entretenu une communication régulière avec ses sociétaires au moyen notamment de magazines semestriels (CeraScoop et CeraSelect) qui sont envoyés à chaque ménage, ainsi qu'à travers ses newsletters et son site Internet.

Quelques éléments marquants de l'exercice 2017

- Deux fois par an, les sociétaires reçoivent par courrier les magazines CeraScoop et CeraSelect. Ces magazines présentent un aperçu du fonctionnement de Cera au sens large et approfondissent des thèmes spécifiques qui intéressent les sociétaires. À cela s'ajoutent des newsletters périodiques qui sont également diffusées à grande échelle. Ces newsletters sont axées sur l'actualité et proposent aux sociétaires des informations complémentaires et des possibilités d'interaction.
- Cinq conseillers encadrent la structure de participation : 45 Conseils Consultatifs Régionaux, qui comptent au total quelque 900 membres, tiennent chaque année trois réunions formelles et une réunion informelle. Des réunions de concertation et de préparation sont par ailleurs régulièrement organisées avec des membres des conseils, tant sur une base individuelle que collective.
- Le Conseil Consultatif National s'est réuni à deux reprises et comptait au total 306 personnes présentes.
- En 2017, quelques Conseils Consultatifs Régionaux ont organisé six Rencontres Sociétaires Cera, qui ont rassemblé un peu plus de 1500 participants.
- L'équipe en charge de la contribution sociétale a organisé plus de 50 activités (journées d'étude, séances d'information, présentations, etc.) portant sur les domaines et thèmes auxquels Cera se consacre. Ces activités ont attiré plus de 1800 participants.
- 31 coopératives, dont 27 en constitution, ont bénéficié de services de consultance sur le thème de l'entrepreneuriat coopératif. 1087 personnes ont pris part à 37 séances de formation. Cera a par ailleurs investi massivement dans l'entrepreneuriat coopératif dans le secteur des soins et du bien-être, en organisant notamment la visite de six coopératives innovantes aux Pays-Bas.
- En partenariat avec l'Innovatiesteunpunt, 918 conseils d'innovation individuels et 120 formations pratiques ont inspiré, informé et soutenu 6063 agriculteurs et horticulteurs dans leur projet d'innovation. On a mis à l'épreuve de nouveaux concepts dans un peu plus de 50 projets et partagé les connaissances acquises avec le secteur et le milieu rural.
- En 2017, le déploiement de la Cera Cooperative Academy (CCA) s'est poursuivi. 531 personnes ont pris part aux différentes séances organisées.
- Une attention particulière a été accordée au fonctionnement de Cera Next Generation, qui se focalise sur la tranche d'âge des 25-35 ans.





L'asbl Bras dessus Bras dessous, soutenue par Cera en 2017, aspire à un monde plus citoyen où la société garde les personnes âgées actives. Elle vise à diminuer l'isolement des aînés et à leur donner la possibilité de retrouver une place dans la société en créant un réseau de voisinage solidaire.

Comptes annuels non consolidés de Cera

Bilan, compte de résultats et annexe

Bilan non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2017	2016
Actif	1.922.357.813	1.929.212.790
Immobilisations	1.817.524.854	1.838.022.373
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	27.983.687	17.638.166
Terrains et constructions	25.920.538	7.594.773
Installations, machines et équipement	12.958	
Mobilier et matériel roulant	381.921	
Autres immobilisations corporelles	1.668.270	1.624.944
Immobilisations en cours et acomptes versés		8.418.448
Immobilisations financières	1.789.541.167	1.820.384.207
Entreprises liées	1.410.953.477	1.441.796.702
<i>Participations</i>	1.410.953.477	1.441.796.702
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	378.349.337	378.349.337
<i>Participations</i>	378.349.337	378.349.337
Autres immobilisations financières	238.353	238.168
<i>Actions</i>	237.500	237.500
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	853	668
Actifs circulants	104.832.959	91.190.417
Créances à un an au plus	12.967.119	9.124.683
Créances commerciales	117.716	87.067
Autres créances	12.849.403	9.037.616
Placements de trésorerie	91.682	91.852
Autres placements	91.682	91.852
Valeurs disponibles	91.625.710	81.913.483
Comptes de régularisation	148.448	60.399

	2017	2016
Passif	1.922.357.813	1.929.212.790
Capitaux propres	1.893.159.337	1.839.987.612
Capital	598.307.070	583.775.026
Capital souscrit	598.307.070	583.775.026
Réserves	1.294.257.758	1.255.618.077
Réserve légale	3.862.543	3.862.543
Réserves disponibles	1.290.395.215	1.251.755.534
Subsides en capital	594.509	594.509
Dettes	29.198.476	89.225.178
Dettes à un an au plus	28.897.697	88.815.552
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		65.875.331
Dettes commerciales	5.684.398	3.838.836
<i>Fournisseurs</i>	5.684.398	3.838.836
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.016.469	1.929.352
<i>Impôts</i>	344.994	258.153
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	1.671.475	1.671.199
Autres dettes	21.196.830	17.172.034
Comptes de régularisation	300.779	409.626



Compte de résultats non consolidé après affectation du résultat (en euros)

	2017	2016
Résultats	100.374.382	376.476.543
Charges	35.250.725	36.038.872
Charges des dettes	2.545.301	2.675.205
Autres charges financières	20.156	21.054
Services et biens divers	17.081.875	14.565.525
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.736.923	6.367.499
Charges diverses courantes	42.575	60.681
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	41.403	26.887
Réductions de valeur	171	44
<i>Sur actifs circulants</i>	171	44
Moins-values sur réalisations	8.774.487	12.319.603
<i>D'immobilisations financières</i>	8.774.487	12.319.603
Impôts sur le résultat	7.835	2.374
Produits	135.625.107	412.515.415
Produits des immobilisations financières	121.781.911	11.128.760
<i>Dividendes</i>	121.781.911	11.128.760
Produits des actifs circulants	53.799	62.772
Autres produits financiers	1.565	1.223
Produits de prestations de services	2.403.352	1.533.003
Autres produits courants	2.617.759	2.327.840
Reprise de réductions de valeur	8.766.722	397.458.036
<i>Sur immobilisations financières</i>	8.766.722	397.458.036
Produits exceptionnels		3.780
Affectation du résultat		
Bénéfice ou perte à affecter	100.374.382	376.476.543
<i>Bénéfice ou perte de l'exercice à affecter</i>	100.374.382	376.476.543
Affectation aux capitaux propres	82.646.537	362.997.689
<i>Aux autres réserves</i>	82.646.537	362.997.689
Réserve EDC	43.553.325	5.655.843
Réserve disponible	39.093.212	213.219.877
Réserve disponible spéciale		144.121.968
Bénéfice à distribuer	17.727.845	13.478.854
<i>Rémunération du capital</i>	17.727.845	13.478.854

Annexe

Schéma du compte de résultats

Pour la présentation du compte de résultats dans le présent rapport annuel, Cera a opté pour le schéma des sociétés à portefeuille, qui correspond davantage à la nature de ses activités. Le ministre de l'Économie a donné son accord à cet effet le 10.04.2004. Cet accord était nécessaire étant donné que la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et des services financiers avait mis un terme au statut des sociétés à portefeuille.

État des immobilisations incorporelles

	2017	2016
	Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	24.000	24.000
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	24.000	24.000
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	0

État des immobilisations corporelles

	2017	2016
	Terrains et constructions	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		7.716.789
Mutations de l'exercice		
Transfert d'un poste à l'autre	18.359.270	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	26.076.059	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		122.016
Mutations de l'exercice		
Actés	33.505	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	155.521	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	25.920.538	



	2017	2016
Installations, machines et équipement		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		0
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	15.337	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	15.337	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		0
Mutations de l'exercice		
Actés	2.378	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	2.378	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	12.959	

	2017	2016
Mobilier et matériel roulant		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		50.246
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	387.441	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	437.687	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		50.246
Mutations de l'exercice		
Actés	5.520	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	55.766	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	381.921	

	2017	2016
Autres immobilisations corporelles		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		1.624.945
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	43.325	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.668.270	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.668.270	

2017

2016

Immobilisations en cours et acomptes versés		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8.418.448
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	9.940.821	
Transfert d'un poste à l'autre	-18.359.269	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		

État des immobilisations financières

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
Participations et actions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.926.592.108	378.349.337	237.500
Mutations de l'exercice			
Cessions et retraits	39.609.946		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	1.886.982.162	378.349.337	237.500
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	484.795.407		
Mutations de l'exercice			
Reprises	8.766.722		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	476.028.685		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.410.953.477	378.349.337	237.500
Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent			668
Mutations de l'exercice			
Dotations			185
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			853



Information relative aux participations et droits sociaux dans d'autres entreprises d'un montant de minimum 10 % du capital souscrit

Nom et numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Directement		Filiales	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre d'actions ordinaires	%	%		(+) ou (-) en euros	
KBC Ancora SCA Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0464.965.639	41.766.661	53,34	0,00	30.06.2017	2.721.631.838	843.207.667
KBC Groupe SA (consolidé) Havenlaan 2 1080 Brussel - Belgique 0403.227.515	11.127.166	2,66	18,52	31.12.2017	17.403.126.281	2.574.611.779
BRS Microfinance Coop SCRL Muntstraat 1 3000 Leuven - Belgique 0508.996.711	9.682	63,37	0,00	31.12.2016	13.804.115	15.141

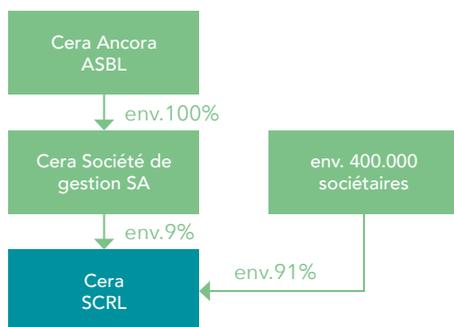
Placements de trésorerie : autres placements

	2017	2016
Autres placements		
Actions	91.682	91.852
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	91.682	91.852

État du capital

	Montants	Nombre de parts
Capital souscrit au terme de l'exercice précédent	583.775.026	23.593.659
Mutations de l'exercice		
<i>Parts B</i>	-1.910.933	-308.215
<i>Parts D</i>	-4.068.273	-218.842
<i>Parts E</i>	20.511.250	410.225
Capital souscrit au terme de l'exercice	598.307.070	
Catégories de parts (nominatives)		
<i>Parts B</i>	55.314.608	8.921.711
<i>Parts C</i>	54.538.000	2.200.000
<i>Parts D</i>	76.526.962	4.116.566
<i>Parts E</i>	411.927.500	8.238.550
TOTAL		23.476.827

Structure de l'actionariat



État des dettes

2017

Dettes fiscales, salariales et sociales	
Dettes fiscales non échues	344.994
Autres dettes salariales et sociales	1.671.475



Résultats d'exploitation

	2017	2016
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net		
Ventilation par catégorie d'activité		
Avantages sociétaires	2.312.523	1.531.292
Autres	90.829	1.711
Ventilation par marché géographique		
Belgique	2.403.352	1.533.003
Autres produits d'exploitation		
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	3.172	3.470

	2017	2016
Charges d'exploitation		
Travailleurs inscrits au registre du personnel		
Total à la date de clôture	48	49
Effectifs moyens calculés en équivalents temps plein	44,1	44,1
Nombre d'heures effectivement prestées	64.894	65.418
Frais de personnel		
Rémunérations et avantages sociaux directs	4.625.702	4.365.876
Cotisations patronales d'assurances sociales	1.204.448	1.164.683
Primes patronales pour assurances extralégales	678.833	611.729
Autres frais de personnel	227.940	225.212
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes d'exploitation	18.360	18.351
Autres	24.215	42.330
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise		
Total à la date de clôture		1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	0,6	1,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1.227	1.949
Frais pour l'entreprise	73.705	113.933

Résultats financiers

	2017	2016
Résultats financiers récurrents		
Réductions de valeur sur actifs circulants		
Actés	171	44

Produits et charges exceptionnels par leur envergure ou leur fréquence

	2017	2016
Produits non récurrents	8.766.722	397.461.816
Produits financiers non récurrents	8.766.722	397.461.816
Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières	8.766.722	397.458.036
Autres produits financiers non récurrents		3.780
Charges non récurrentes	8.774.487	12.319.603
Charges financières non récurrentes	8.774.487	12.319.603
Moins-values sur la réalisation d'immobilisations financières	8.774.487	12.319.603

Impôts et taxes

	2017
Impôts sur le résultat de l'exercice	7.835
Impôts et précomptes dus ou versés	9.363.287
Excédent de versement d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9.355.452
Principales sources de différences entre le bénéfice avant impôt, tel qu'il ressort des comptes annuels, et le bénéfice imposable estimé	
Revenus définitivement taxés du dividende reçu	-115.691.776

	2017	2016
Taxes sur la valeur ajoutée et montants à charge de tiers		
Taxes sur la valeur ajoutée portées en compte		
À l'entreprise (déductibles)	382.425	222.522
Par l'entreprise	1.808.749	968.017
Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
Précompte professionnel	1.909.160	1.793.736
Précompte mobilier	409.648	555



Droits et engagements hors bilan

2017

Montant, nature et forme des litiges en cours importants et autres engagements importants	
Engagements relatifs à des projets sociétaux déjà approuvés, dont l'exécution et le paiement se feront lors des prochains exercices	4.266.555

Fin 2008, quatre actionnaires de KBC Ancora ont intenté, pour le compte de KBC Ancora, une action minoritaire à l'encontre de son gérant statutaire et de Cera. Par jugement du 24.10.2012, le tribunal de première instance de Leuven a rejeté intégralement la requête. Les requérants ont interjeté appel de ce jugement le 13.03.2013.

Régime complémentaire de pensions de retraite ou de survie

Sur la base des cotisations payées par l'entreprise, une assurance pension ou de survie complémentaire est assurée aux membres du personnel.

Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan

Cera est membre d'une unité TVA.

Relations avec des entreprises liées, des entreprises associées et des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

	Entreprises liées		Entreprises associées et entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	
	2017	2016	2017	2016
Immobilisations financières	1.410.953.477	1.441.796.702	378.349.337	378.349.337
Participations	1.410.953.477	1.441.796.702	378.349.337	378.349.337
Créances	12.014	42.556		
À un an au plus	12.014	42.556		
Dettes		2.823	285.847	331.451
À un an au plus		2.823	285.847	331.451
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	90.624.752			
Réalisation d'actifs immobilisés				
Moins-values réalisées	8.774.487	12.319.603		

Relations financières

2017

Avec le commissaire	
Émoluments du commissaire	65.280

Déclaration relative aux comptes annuels consolidés

L'entreprise a établi et publié des comptes annuels consolidés et un rapport annuel consolidé.

Règles d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles d'évaluation fixées par l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif à partir de 2500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition, laquelle est amortie linéairement à raison de 20 % par an.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à partir de 2500 euros et valorisées à la valeur d'acquisition,

à laquelle on applique les durées d'amortissement suivantes :

- bâtiments : 33 ans.
- mobilier : 5 ans.
- installations, machines et équipement.

Les œuvres d'art sont intégralement portées à l'actif et ne sont pas amorties. En cas de détérioration ou autre dépréciation du bien, une réduction de valeur est actée.

Les immobilisations en cours sont évaluées à la valeur d'acquisition et ne sont pas amorties.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des droits sociaux (actions) détenus dans d'autres sociétés afin de créer avec celles-ci un lien durable et spécifique pour permettre à l'entreprise d'exercer une influence sur l'orientation de la stratégie de ces entreprises.

Les immobilisations financières sont valorisées à la valeur d'acquisition, selon la méthode de la valeur comptable moyenne pondérée. Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les immobilisations financières peuvent être réévaluées si leur valeur, déterminée en fonction de leur utilité pour la société, dépasse de manière durable leur valeur comptable.

Les réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou de dévaluation durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle les actions sont détenues.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont reprises à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur sur créances sont comptabilisées si le paiement de la totalité ou d'une partie d'une créance à l'échéance est incertain.



Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués à la valeur nominale s'il s'agit d'un avoir auprès d'un établissement financier et à la valeur d'acquisition s'il s'agit de titres.

Les actions sont évaluées à la valeur d'acquisition, selon la méthode de la valeur comptable moyenne pondérée.

Les frais supplémentaires lors de l'acquisition sont immédiatement pris en résultat.

Les réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation à la date du bilan est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les réductions de valeur sont reprises dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des moins-values pour lesquelles elles ont été constituées.

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont évaluées à la valeur nominale.

Capital, réserves et subsides en capital

Le capital, les réserves et les subsides en capital sont évalués à leur valeur nominale.

Autres éléments de l'actif et du passif

Les autres éléments de l'actif et du passif sont repris à leur valeur d'acquisition.





Bilan social

Numéro du comité paritaire auquel ressortit l'entreprise : **200**

État des effectifs

Travailleurs inscrits au registre du personnel

	Temps plein	Temps partiel	Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	2017	2017	2017	2016
Nombre moyen de travailleurs	35	13	44,1 (ETP)	44,1 (ETP)
<i>Hommes</i>	25	1	25,9 (ETP)	25,9 (ETP)
<i>Femmes</i>	10	12	18,2 (ETP)	18,2 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	50.788	14.106	64.894 (T)	65.418 (T)
<i>Hommes</i>	36.949	1.765	38.714 (T)	38.650 (T)
<i>Femmes</i>	13.839	12.341	26.180 (T)	26.768 (T)
Frais de personnel en euros	5.569.792	1.167.130	6.736.923 (T)	6.367.499 (T)
<i>Hommes</i>	4.538.614	214.752	4.538.614 (T)	4.234.651 (T)
<i>Femmes</i>	1.031.179	1.167.130	2.198.309 (T)	2.132.848 (T)
	Temps plein	Temps partiel		
À la date de clôture de l'exercice	2017	2017	2017 (ETP)	
Nombre de travailleurs	36	12	44,5	
Par type de contrat de travail				
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	36	12	44,5	
Selon le sexe et le niveau d'études				
<i>Hommes</i>	25	1	25,8	
Enseignement secondaire	3		3,0	
Supérieur non universitaire	2		2,0	
Universitaire	20	1	20,8	
<i>Femmes</i>	11	11	18,7	
Enseignement secondaire	1	1	1,5	
Supérieur non universitaire	6	5	9,5	
Universitaire	4	5	7,7	
Selon la catégorie professionnelle				
<i>Direction</i>	3		3,0	
<i>Employés</i>	33	12	41,5	

Intérimaires

Intérimaires	
Nombre moyen de personnes employées	0,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1.227
Frais pour l'entreprise en euros	73.705

Évolution des effectifs au cours de l'exercice

Entrées	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
Nombre de travailleurs qui étaient inscrits au registre du personnel pendant l'exercice	3		3,0
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	3		3,0
Sorties			
Nombre de travailleurs dont la date de fin du contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	1	3	3,4
Par type de contrat de travail			
<i>Contrat à durée indéterminée</i>	1	3	3,4
Par motif de fin de contrat			
<i>Pension</i>		1	0,8
<i>Autre motif</i>	1	2	2,6

Informations relatives aux formations destinées aux travailleurs pendant l'exercice

Total des formations formelles poursuivies pour les travailleurs et prises en charge par l'employeur	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	17	9
Nombre d'heures de formation suivies	336	215
Coût net pour l'entreprise en euros	46.511	25.350
dont coût brut directement lié à la formation	48.231	26.050
dont interventions perçues (à déduire)	1.720	700



Commentaire des comptes annuels

Bilan

À la date du bilan 2017, le total bilantaire s'établit à 1922,4 millions d'euros, soit une baisse de 6,9 millions d'euros par rapport à l'exercice 2016. Ce recul résulte de mutations au sein de plusieurs postes de l'actif et du passif, dont les principales sont commentées ci-après.

Immobilisations

Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles, d'une valeur comptable totale de 28,0 millions d'euros, comprennent principalement :
- des terrains et constructions pour 25,9 millions d'euros : il s'agit essentiellement des nouveaux locaux de Cera et d'emplacements de parking dans le centre de Leuven ;
- des œuvres d'art pour 1,7 million d'euros ;
- du mobilier pour 0,4 million d'euros.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières (valeur comptable 1789,5 millions d'euros) constituent la majeure partie (env. 93 %) de l'actif et se composent presque exclusivement de participations stratégiques dans KBC Groupe et KBC Ancora.

Évaluation comptable des actions KBC Groupe et KBC Ancora

Généralités

Pour les immobilisations financières - lesquelles se composent dans le cas de Cera essentiellement d'actions KBC Groupe et KBC Ancora -, des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value ou dépréciation durable.

Ces réductions de valeur sont reprises par la suite dans la mesure où elles excèdent au terme de l'exercice le montant requis en fonction de l'évaluation actuelle des réductions de valeur constituées précédemment.

Constitution de réductions de valeur au 31.12.2008

Au printemps 2009, le Conseil d'Administration a estimé, vu l'impact de la crise financière, qu'il était question d'une moins-value ou dépréciation durable des actions KBC Groupe et KBC Ancora détenues, et qu'il y avait lieu d'acter une réduction de valeur de ces actions.

Pour la constitution de ces réductions de valeur, le Conseil d'Administration a pris comme point de repère objectif la valeur comptable en capitaux propres par action KBC Groupe. Le caractère à très long terme de la participation de Cera dans KBC Groupe (directement, et aussi indirectement par le truchement de KBC Ancora) a été dans ce contexte un argument de poids. Au 31.12.2008, cette valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 31,50 euros par action KBC Groupe.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Groupe a par conséquent été ramenée à 31,50 euros par action¹.

Une réduction de valeur de 106,4 millions d'euros a été constituée dans ce contexte.

Une vente d'actions KBC Groupe au cours de l'année 2013 a déjà permis de reprendre 65,9 millions d'euros de réductions de valeur.

¹ À la suite de la souscription de 3,1 millions d'actions KBC Groupe en décembre 2012, la valeur comptable nette moyenne pondérée des actions KBC Groupe a baissé à 30,36 euros par action.

La valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora a été ramenée de 44,98 euros à 25,635 euros par action², en ligne avec la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente au 31.12.2008 (au niveau de KBC Groupe). À ce moment, chaque action KBC Ancora représentait en effet au niveau sous-jacent 1,05 action KBC Groupe et une dette de 7,44 euros (25,635 euros = 31,50 euros x 1,05 - 7,44 euros).

Une réduction de valeur de 921,7 millions d'euros a été constituée dans ce contexte.

Reprise (partielle) des réductions de valeur au 31.12.2016

Le Conseil d'Administration a estimé que les évolutions positives au niveau de KBC Groupe requéraient une réévaluation des réductions de valeur constituées dans le passé.

Pour des raisons de cohérence, il a été décidé d'utiliser le même critère que celui adopté lors de la constitution des réductions de valeur, à savoir la valeur comptable en capitaux propres (sous-jacente) par action KBC Groupe. Au 31.12.2016, celle-ci s'élevait à 38,14 euros par action KBC Groupe.

Au 31.12.2016, la valeur comptable moyenne pondérée initiale des actions KBC Groupe détenues par Cera s'élevait à 34,00 euros par action.

La valeur comptable nette de ces actions KBC Groupe représentait 30,36 euros par action.

Comme la valeur comptable en capitaux propres de KBC Groupe était au 31.12.2016 supérieure à la valeur comptable initiale, la réduction de valeur a été reprise dans son intégralité, de sorte que la valeur comptable corresponde à nouveau à la valeur comptable moyenne initiale de 34,00 euros par action KBC Groupe.

La valeur comptable nette des actions KBC Ancora détenues par Cera au 31.12.2016 s'élevait à :

- 25,36 euros par action pour les actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 25,635 euros par action pour les actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature en tant que part de retrait lors de démissions avec parts D.

Au 31.12.2016, la valeur comptable en capitaux propres sous-jacente (au niveau de KBC Groupe) s'élevait à 33,55 euros par action KBC Ancora. Au 31.12.2016, chaque action KBC Ancora représentait au niveau sous-jacent 0,99 action KBC Groupe et une dette de 4,21 euros (33,55 euros = 38,14 euros x 0,99 - 4,21 euros).

Les réductions de valeur actées sur les actions KBC Ancora ont été partiellement reprises fin 2016, portant la valeur comptable nette à 33,55 euros.

Actions KBC Groupe au 31.12.2017

À la date du bilan 2017, Cera détient 11,1 millions d'actions KBC Groupe en portefeuille, soit approximativement 2,66 % du nombre total d'actions KBC Groupe en circulation.

La valeur comptable totale des actions KBC Groupe s'établit à 378,3 millions d'euros. La valeur comptable par action KBC Groupe s'élève à 34,00 euros, ce qui correspond à la valeur d'acquisition moyenne initiale.

À la date du bilan, la valeur comptable en capitaux propres s'élevait à 41,6 euros par action KBC Groupe. Le cours de clôture de l'action KBC Groupe s'établissait à 71,11 euros le 31 décembre 2017 et à 72,94 euros le 25 avril 2018.

Actions KBC Ancora au 31.12.2017

À la date du bilan 2017, Cera détient 41,8 millions d'actions KBC Ancora en portefeuille, soit approximativement 53,34 % du nombre total d'actions KBC Ancora en circulation.

La valeur comptable de ces actions s'élève à 1401,3 millions d'euros.

² À la suite de l'achat de 330.879 actions KBC Ancora en 2009, la valeur comptable moyenne pondérée des actions KBC Ancora détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme a baissé à 25,36 euros par action.



Cette participation dans KBC Ancora se compose de deux volets :

- 24,5 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 821,2 millions d'euros) détenues en tant qu'investissement stratégique à long terme ;
- 17,3 millions d'actions KBC Ancora (ayant une valeur comptable de 580,1 millions d'euros) destinées à être attribuées en nature en tant que part de retrait lors de démissions avec parts D.

Le calcul du nombre d'actions KBC Ancora destinées, à la date du bilan, à être attribuées en nature en tant que part de retrait lors de démissions avec parts D est le suivant :

Nombre total de parts D à la date du bilan	4.116.566
Nombre d'actions KBC Ancora par part D	<u>x 4,2</u>
Nombre d'actions KBC Ancora destinées à être attribuées en nature	17.289.577

À la date du bilan, la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora correspond à 0,99 fois le cours de l'action KBC Groupe, déduction faite des dettes nettes par action (3,80 euros). Sur la base du cours de clôture de l'action KBC Groupe au 31 décembre 2017 (71,11 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 66,60 euros. Sur la base du cours de clôture de l'action KBC Groupe au 25 avril 2018 (72,94 euros), la valeur intrinsèque d'une action KBC Ancora s'établissait à 68,41 euros.

Le Conseil d'Administration estime qu'au 31 décembre 2017, il n'est pas nécessaire de procéder à une réévaluation des réductions de valeur (résiduelles) sur les actions KBC Ancora. La valeur comptable demeure par conséquent inchangée à 33,55 euros par action KBC Ancora.

BRS Microfinance Coop

La participation dans BRS Microfinance Coop (9682 parts) correspond à une participation de 63,37 %. À la date du bilan, la valeur comptable de ces parts est de 9,7 millions d'euros.

BRS Microfinance Coop investit l'apport de sociétaires coopératifs dans des organisations de microfinance actives dans les pays du Sud, conformément à sa politique d'investissement approuvée. Cette coopérative octroie à des entrepreneurs des microcrédits leur permettant d'exercer une activité économique.

FWR Consult

Cera est devenue sociétaire de FWR Consult SCRL en février 2014 (198 actions d'une valeur comptable de 19.800 euros). FWR Consult SCRL a été liquidée fin 2017. À la date du bilan, Cera avait encore droit à un remboursement de 12.013,95 euros pour sa participation au capital social de FWR Consult.

Autres immobilisations financières

Ces actions ont trait à des droits sociaux qui ne constituent certes pas une participation, mais qui ont pour objectif de créer un lien durable et spécifique avec ces entreprises (Credal et Hefboom). À la date du bilan, la valeur comptable de ces actions est de 0,2 million d'euros.

Actifs circulants

Les actifs circulants (104,8 millions d'euros) se composent principalement de créances à un an au plus (13,0 millions d'euros) et de valeurs disponibles (91,6 millions d'euros).

Créances à un an au plus

Les créances à un an au plus comprennent, d'une part, les créances commerciales à hauteur de 0,1 million d'euros et, d'autre part, les autres créances à hauteur de 12,8 millions d'euros. Ces dernières portent principalement sur des impôts des exercices 2016 et 2017 à récupérer (12,4 millions d'euros, à savoir le précompte mobilier retenu sur les dividendes versés par KBC Groupe ces années-là) et sur la prime à recevoir dans le cadre de la restauration des bâtiments de Leuven (0,4 million d'euros).

Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie ont principalement trait à une participation dans METALogic SA (0,1 million d'euros).

Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles s'établissent à la date du bilan à 91,6 millions d'euros. Il s'agit des soldes des comptes d'épargne et comptes à vue.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,1 million d'euros) ont trait à des frais à reporter, engagés lors de l'exercice 2017 mais à charge de l'exercice 2018.

Capitaux propres

Capital

À la date du bilan, le capital s'établit à 598,3 millions d'euros. Sa composition et son évolution sur la période 31.12.2015 - 31.12.2017 se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Capital B	55,3	57,2	58,9
Capital C	54,5	54,5	54,5
Capital D	76,5	80,6	83,7
Capital E	411,9	391,4	328,0
Total	598,3	583,8	525,1

Au 31.12.2017, Cera comptait 384.093 sociétaires (contre 388.732 fin 2016).

Réserves

Les réserves s'élèvent à 1294,3 millions d'euros et se composent comme suit :

Réserve légale

Cette réserve (3,9 millions d'euros) représente plus de 10 % de la partie fixe du capital. Il n'y a donc eu ni ajouts ni prélèvements.

Réserves disponibles

Une *réserve disponible spéciale* a été constituée en 2001 à partir des réserves disponibles de Cera, afin de souligner que les détenteurs de parts D ont droit à une partie de ces réserves par l'attribution d'actions KBC Ancora.



Pour l'exercice 2017, la diminution de cette réserve disponible spéciale, à la suite de démissions avec parts D, s'élève à 26,8 millions d'euros. À la date de clôture du bilan, le solde de cette réserve disponible spéciale s'élève à 503,5 millions d'euros.

En démissionnant avec des parts D, les sociétaires ont également droit à un excédent de dividende capitalisé (en abrégé : EDC), qui s'exprime dans *la réserve EDC*. Dans le courant de l'exercice 2017, un montant de 17,2 millions d'euros a été versé en tant qu'EDC aux sociétaires démissionnant avec leurs parts D. À la date du bilan, cet excédent s'élève (après affectation du résultat) à 80,05 euros par part D. Au niveau comptable, on acte ainsi, par l'affectation du résultat, une dotation à la réserve EDC d'un montant de 43,6 millions d'euros.

À la date du bilan, la réserve EDC pour les sociétaires démissionnant avec leurs parts D s'établit à 329,5 millions d'euros, ce qui correspond à 4.116.566 parts D pour lesquelles tant des actions KBC Ancora (4,2 par part D) que l'EDC (80,05 euros par part D) doivent être distribués.

La *réserve disponible ordinaire* augmente de 39,0 millions d'euros (à 457,3 millions d'euros) à la suite de l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'EDC par part et de la réserve EDC.

	Solde 2017	2017		Solde 2016
		Prélèvements	Ajouts	
EDC par part D (en euros)	80,05		+10,13	69,92
Réserve EDC (en millions d'euros)	329,5	-17,2	+43,6	303,1
Nombre de parts D en circulation	4.116.566			4.335.408

À la date du bilan, les réserves sont constituées comme suit :

(en millions d'euros)	2017	2016	2015
Réserve légale	3,9	3,9	3,9
Réserves disponibles	1.290,4	1.251,8	915,5
En cas de démission avec parts D	833,0	833,4	710,4
- Réserve disponible spéciale	503,5	530,3	401,2
- Réserve EDC	329,5	303,1	309,2
Réserves disponibles ordinaires	457,3	418,3	205,1
Total	1.294,3	1.255,6	919,4

Subsides en capital

Il s'agit de subventions octroyées par les pouvoirs publics dans le cadre d'investissements dans des actifs immobilisés, et plus précisément de la prime d'un montant de 0,6 million d'euros octroyée dans le cadre de la restauration des bâtiments de Leuven.

Dettes

Les dettes s'établissent à 29,2 millions d'euros, soit une baisse de 60,0 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Elles portent principalement sur :

Dettes à un an au plus

Dettes commerciales

Les dettes commerciales se chiffrent à 5,7 millions d'euros. Il s'agit de factures reçues mais pas encore payées (1,5 million d'euros) ainsi que d'estimations de factures pas encore reçues, portant sur les exercices précédents (4,1 millions d'euros).

Dettes relatives aux charges fiscales, salariales et sociales

Les dettes relatives aux charges fiscales, salariales et sociales (2,0 millions d'euros) ont trait, d'une part, au précompte professionnel restant dû et portant sur les salaires de décembre 2017 (0,2 million d'euros) et à la TVA due (0,2 million d'euros) et, d'autre part, au pécule de vacances et aux primes relatives à l'exercice 2017, qui seront versés au cours des prochains exercices (1,7 million d'euros).

Autres dettes

Les autres dettes (21,2 millions d'euros) portent entre autres sur :

- le dividende coopératif de 3 % à payer au titre de l'exercice 2017 (17,7 millions d'euros) ;
- les dettes relatives à la contribution sociétale de Cera, dont le paiement aura lieu à l'avenir (3,3 millions d'euros) ;
- les dividendes du passé pas encore distribués (0,1 million d'euros).

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation (0,3 million d'euros) ont essentiellement trait à des produits à reporter, engrangés lors de l'exercice 2017 mais portant sur l'exercice 2018.



Compte de résultats

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 100,4 millions d'euros, soit le solde de 135,6 millions d'euros de produits et de 35,3 millions d'euros de charges. Nous décrivons ci-après plus en détail l'évolution des produits et des charges.

Produits

Cera étant directement et indirectement (via KBC Ancora) le principal actionnaire de KBC Groupe, ce qui constitue quasiment son seul actif, la majeure partie de ses revenus provient de ses participations.

Les produits ont ainsi principalement trait à :

Produits des immobilisations financières

Il s'agit ici des revenus de dividendes (121,8 millions d'euros).

	Nombre d'actions à la date du dividende	Dividende par action en euros	Total en euros
KBC Groupe	11.127.166	2,80 ³	31.156.065
KBC Ancora	42.546.832	2,13	90.624.752

Produits des actifs circulants

Les produits des actifs circulants (0,1 million d'euros) ont trait aux intérêts du compte d'épargne.

Produits de prestations de services

Les produits de prestations de services (2,4 millions d'euros) proviennent en majeure partie de l'imputation aux sociétaires d'une partie du coût des produits et services proposés à travers le magazine CeraSelect et le site Internet.

Autres produits courants

Les autres produits courants (2,6 millions d'euros) ont trait, d'une part, aux produits de l'imputation de prestations fournies par Cera à KBC Ancora dans le cadre de l'accord de partage des coûts (1,7 million d'euros). Lors de la conclusion de cet accord, des clefs d'imputation ont été fixées ; elles sont évaluées et éventuellement revues chaque année.

D'autre part, il s'agit principalement de reprises de provisions des exercices précédents (0,3 million d'euros), d'autres produits d'exploitation (0,1 million d'euros) et de contributions de partenaires externes dans le cadre de la contribution sociétale (0,5 million d'euros).

Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières

La reprise de réductions de valeur d'immobilisations financières (8,8 millions d'euros) consiste en une reprise de réductions de valeur sur actions KBC Ancora à la suite de démissions de plein droit avec parts D (918.731 unités en 2017). De par l'apport (au 31.12.2008) et la reprise partielle (au 31.12.2016) de réductions de valeur, la valeur comptable par action KBC Ancora s'élève à 33,55 euros. À la démission avec parts D, un sociétaire reçoit 4,2 actions KBC Ancora pour une part D, et la réduction de valeur résiduelle actée sur ces actions doit être reprise dans son intégralité. Parallèlement, un montant identique de moins-values de réalisation d'immobilisations financières est acté (8,8 millions d'euros). Les démissions avec parts D n'ont donc pour solde aucun impact sur le résultat de Cera (voir également «Charges»).

³ Le 11 mai 2017, KBC Groupe a versé un dividende de clôture de 1,80 euro par action sur l'exercice 2016. Le 17 novembre 2017, KBC Groupe a versé un dividende intérimaire de 1 euro par action sur l'exercice 2017.

Charges

Charges des dettes

Les charges des dettes (2,5 millions d'euros) ont trait aux charges d'intérêts des dettes financières. L'emprunt s'y rapportant est arrivé à échéance en décembre 2017.

Services et biens divers

Les charges pour services et biens divers (17,1 millions d'euros) comportent les rubriques suivantes :

- Charges de fonctionnement (3,8 millions d'euros) : les principaux éléments de cette rubrique ont trait à la location des anciens bureaux, à l'infrastructure logistique et informatique via la structure de partage des coûts avec KBC, au parc de véhicules, aux honoraires d'avocats, aux frais généraux liés aux nouveaux bureaux, aux indemnités des membres du Comité de gestion journalière et aux primes de l'assurance de responsabilité des administrateurs.
- Administration du capital et des sociétaires (1,5 million d'euros) : les charges de l'administration du capital et des sociétaires comprennent principalement les indemnités versées aux banques guichet (KBC, CBC et KBC Brussels) pour la gestion administrative des comptes de sociétaire (1 million d'euros) ainsi que pour l'émission de parts E (0,3 million d'euros).
- Avantages sociétaires (5,1 millions d'euros) : il s'agit principalement des dépenses de Cera dans les offres pour les sociétaires, proposées dans le magazine CeraSelect et sur le site Internet. Comme indiqué plus haut, la quote-part totale des sociétaires se chiffre à 2,3 millions d'euros (voir «Produits»).
- Contribution sociétale (3,4 millions d'euros) : cette rubrique comprend principalement le soutien financier direct de projets sociétaux aux niveaux régional, suprarégional, national et international. Pour de plus amples informations sur la contribution sociétale de Cera, nous vous renvoyons au site Internet de Cera.
- Communication (3,3 millions d'euros) : cette rubrique se compose de tous les frais relatifs à la communication faite à l'égard des sociétaires et des tiers intéressés. Elle comprend notamment les frais des magazines CeraScoop et CeraSelect, de l'Assemblée Générale annuelle, de la structure de participation et des campagnes dans le cadre de l'émission en cours.

Frais de personnel

À la date de clôture du bilan, Cera occupait 48 personnes ou 44,5 équivalents temps plein. Les charges de personnel se montent à 6,7 millions d'euros et se composent comme suit :

- Rémunérations : 4,6 millions d'euros.
- ONSS employeur : 1,2 million d'euros.
- Assurance de groupe : 0,7 million d'euros.
- Charges diverses de personnel : 0,2 million d'euros.

On entend principalement par «rémunérations» le salaire mensuel, les primes, le pécule de vacances, le 13^e mois et les avantages de toute nature.

Les charges diverses de personnel comprennent entre autres :

- L'intervention de l'employeur dans les titres-repas.
- Divers frais propres à l'employeur.
- L'assurance hospitalisation.

Pour de plus amples informations sur les effectifs, nous vous renvoyons au bilan social.

Moins-values

Moins-values lors de la réalisation d'immobilisations financières (8,8 millions d'euros) : il s'agit principalement des moins-values réalisées lors de la distribution en nature d'actions KBC Ancora à la suite de démissions avec parts D (voir également «Produits» - Reprise de réductions de valeur sur immobilisations financières). Comme précisé ci-avant, les démissions avec parts D n'ont, pour solde, aucun impact sur le résultat de Cera.



FWR Consult SCRL a été liquidée en décembre 2017. Cera a uniquement droit à sa part proratisée dans le capital social de FWR Consult SCRL (12.013,95 euros). La différence avec la valeur comptable (19.800 euros) aboutit à une moins-value de 7.765,05 euros.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 100,4 millions d'euros, Le gérant propose l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve EDC à concurrence de 43,6 millions d'euros.
- Dotation à la réserve disponible ordinaire à concurrence de 39,1 millions d'euros.
- Rémunération du capital des sociétaires pour 17,7 millions d'euros, soit un pourcentage de dividende coopératif de 3 %. Le calcul du dividende pour les différentes catégories de parts est effectué conformément à l'article 29 des statuts. La mise en paiement du dividende coopératif est prévue le 13 juin 2018.

Après affectation du résultat, la réserve disponible s'élève à 1290,4 millions d'euros et présente la composition suivante :

- Réserve disponible spéciale : 503,5 millions d'euros.
- Réserve EDC : 329,5 millions d'euros.
- Réserve disponible ordinaire : 457,3 millions d'euros.

Informations complémentaires

Aucune mesure n'a été prise sur le plan de la recherche et du développement.

La société n'a pas de succursales.

Aucun événement important n'est survenu après la clôture des comptes de l'exercice.

L'actif de Cera se compose presque exclusivement d'une participation directe et indirecte (via KBC Ancora) dans KBC Groupe. La valeur de l'actif de Cera ainsi que ses résultats sont donc déterminés en grande partie par l'évolution du groupe KBC.

Procédure juridique

En décembre 2008, quatre actionnaires de KBC Ancora ont intenté une action minoritaire à l'encontre du gérant statutaire de KBC Ancora ainsi que de Cera. Les requérants contestaient l'achat de 2,3 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora en mars 2007 dans le cadre de la scission de ses actions. Ils contestaient également l'achat de 3,9 millions d'actions KBC Groupe effectué par KBC Ancora à la mi-2007 afin de dépasser, en compagnie de Cera, le seuil de 30 % dans KBC Groupe dans le cadre de la loi du 1^{er} avril 2007 sur les offres publiques d'achat, loi qui entraine en vigueur le 1^{er} septembre 2007. Leur requête visait principalement à faire reprendre par les défendeurs, au prix d'acquisition, les actions achetées.

Par jugement du 24 octobre 2012, le tribunal de première instance de Leuven a rejeté intégralement les actions des requérants.

Le 13 mars 2013, ceux-ci ont été en appel de ce jugement.

Le gérant statutaire est convaincu que ces opérations ont été décidées et exécutées correctement. Il envisage par conséquent le déroulement de la procédure en toute confiance.

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de la société Cera SCRL sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Cera SCRL (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables. Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée Générale du 4 juin 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée Générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Cera SCRL durant 20 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Ces comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Le total du bilan s'élève à 1.922.357.813 euros et le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 100.374.381 euros.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés, et des statuts ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Avant-propos
- Rapport du gérant statutaire à l'Assemblée Générale

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.



Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100 § 1^{er}, 6^o/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui font l'objet d'honoraires.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Zaventem, 27 avril 2018

KPMG Réviseurs d'entreprises
Commissaire
représentée par
Olivier Macq
Réviseur d'entreprises





Cera et le Concertgebouw Brugge unissent leurs forces en vue d'accroître l'impact social de l'art et de la culture. Cette collaboration étroite et permanente vise à offrir de manière tangible et visible de nouvelles opportunités aux artistes, ainsi qu'à un nouveau public, le plus large possible, incluant les plus vulnérables. À travers une série de projets artistiques innovants, les deux partenaires entendent toucher, impliquer et aider à découvrir encore plus de personnes, Concertgebouw Brugge permettant de mettre en pratique les valeurs portées par Cera à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Colophon

Cera SCRL

Siège : Muntstraat 1 - 3000 Leuven
Tél. 0800 623 40 - info@cera.coop - www.cera.coop

Cera est entre autres membre de :

Union Internationale Raiffeisen (IRU)
Belgian Governance Institute (GUBERNA)
Conseil National de la Coopération



Conseil National
de la Coopération

Cera est une société coopérative agréée

Les coopératives sont par nature les précurseurs de l'entrepreneuriat socialement responsable. L'agrément est la garantie que Cera respecte les principes et les valeurs coopératifs.

Team de rédaction

Jan Bergmans	Greet Leynen
Luc De Bolle	Ann Thoelen
Maxime Haelterman	Lieven Vandeputte
Els Lefèvre	Kristof Van Gestel

La coordination de la partie chiffrée a été assurée par Els Lefèvre et Ann Thoelen.

Corrections

Gregory Kévers

Rédaction finale et coordination

Greet Leynen

Infographie

Tineke De Cat (Mediacomm)

Photos

Koen Bauters : p.70 (La Brasserie Renard)
Raf Berckmans : p. 41 (Conseil d'Administration)
Johan Bierwerts : p. 38 (Cera-mozaïek)
Koen Broos : p. 54 (Asbl Bras dessus Bras dessous)
Concertgebouw Brugge : p. 88 (Concertgebouw Brugge)
Maarten De Bouw : p. 4 (Cera City Festival)
Simon Van Ranst : p. 10 (Bâtiment Raiffeisen)

Mise en page, impression et finition

L.Capitan, Ruddervoorde

Éditeur responsable

Hilde Talloen, Cera SCRL, Muntstraat 1 à 3000 Leuven
Numéro d'entreprise RPM Leuven TVA BE 0403.581.960



Le rapport annuel de Cera est disponible en français et en néerlandais et peut également être téléchargé sur www.cera.coop.

En cas de divergences ou de différences d'interprétation, seule la version en néerlandais fait foi juridiquement.





Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité

Avec nos quelque 400.000 sociétaires, nous développons une coopérative solide qui s'investit en faveur de la société.

En unissant nos forces, nous créons de la plus-value économique et sociétale :

Nous assurons, en tant qu'actionnaire important, des bases solides à KBC Groupe.

Nous réalisons un impact positif dans la société.

Nos sociétaires bénéficient d'avantages exclusifs.

La participation, la solidarité et le respect de chacun – des valeurs inspirées par F. W. Raiffeisen – forment depuis plus de 125 ans les bases de la coopérative Cera.

**La coopérative Cera :
profondément enracinée, largement ramifiée.**



Cera SCRL

Muntstraat 1, 3000 Leuven

Tél. 0800 623 40

info@cera.coop – www.cera.coop